Corbin
FRC.1.8230.1.
Case
FRC
16594

MEMOIRE

SUR

LES PRINCIPAUX OBJETS

DE

L'ÉDUCATION PUBLIQUE.

Quod enim munus reipublicæ majus meliusve afferre possumus, quam si docemus atque erudimus juventutem? His præsertim temporibus, quibus ita prolapsa est, ut omnium operâ refrenanda atque coercenda sit.

Cicero. 2. de Div.

THE NEWBERRY
LIBRARY

MÉMOIRE
SUR
LES PRINCIPAUX OBJETS
DE
L'ÉDUCATION PUBLIQUE.

DANS un moment où la Nation aſſemblée s'occupe de porter la réforme dans toutes les parties de l'Adminiſtration : dans un moment où le meilleur des Rois s'entoure de ſes fideles Sujets, comme un pere de ſes enfans : dans cette époque mémorable où tous les Ordres des Citoyens réunis & confondus n'ont qu'un même objet, la gloire & la proſpérité de l'Etat ; quel eſt celui qui ne ſent pas ſe réveiller en lui l'amour du bien public, & le deſir d'y contribuer ?

Il n'y a que ce motif qui puiſſe faire excuſer cette eſquiſſe d'un grand ouvaage : ſon objet eſt d'ailleurs d'une grande importance, & d'une utilité univerſelle.

Si j'avois pu penſer que ce foible monument de mon zele fût digne de paroître ſous les auſpices de la plus auguſte & de la plus reſpectable des Aſſemblées, l'Aſſemblée Nationale, j'aurois vivement ſollicité l'honneur de le lui conſacrer

par un hommage public ; mais je n'ai pas cru devoir porter jusques-là mes vues, je me suis dit qu'il étoit plus sage d'attendre, sous le voile de l'anonyme, l'accueil qu'elle daignera lui faire, & de me tenir prêt à recevoir & à exécuter ses ordres, si elle trouve à propos de me les faire connoître.

Plusieurs autres sans doute auront entrepris de traiter cette grande question, & la présenteront avec plus d'intérêt & de lumiere : je m'en rejouis par avance, & je desire bien sincérement que les mêmes vérités soient discutées & approfondies par quelques-uns de ces hommes à grands talens, faits pour ramener & fixer sur cet objet important l'opinion publique.

Je diviserai ce Mémoire en plusieurs Chapitres, pour en rendre la lecture moins pénible, & mettre plus d'ordre dans les idées. Le 1er traitera de l'importance de l'Education publique, & de son influence sur les mœurs. Le 2e, des vices de cette Education. Le 3e, des moyens d'y remédier. Le 4e, du Plan National. Le 5e, de ceux à qui il faut confier l'Education. Le 6e roulera sur cette question: Y a-t-il en France des Corps enseignans ? Dans le 7e on proposera les moyens d'organiser ces Corps de telle maniere qu'ils puissent remplir les vues du Gouvernement. Dans le 8e on parlera de la forme & de la discipline

des Colleges, pour remplir le Plan National. Dans le 9e & dernier, des Univerſités.

CHAPITRE PREMIER.

Importance de l'Education publique, & ſon influence ſur les mœurs.

A VOIR la maniere dont on a toujours traité en France l'Education publique, & les hommes eſtimables qui ſe ſont voués à ces pénibles fonctions, on ſeroit tenté de croire que ſon importance y a toujours été méconnue. On ne voit pas que le Gouvernement en ait jamais fait, au moins d'une maniere ſuivie, un des objets de ſa ſollicitude. Non-ſeulement les inſtituteurs publics n'y ont pas joui de la conſidération naturellement attachée aux ſervices importans; mais encore, on les a placés, dans l'opinion publique, au-deſſous des artiſtes les plus frivoles. On eſt allé plus loin: on a jetté du ridicule ſur leur profeſſion, & on les a déſignés par des dénominations aviliſſantes.

Si quelquefois le Gouvernement, réveillé par l'exemple de ſes voiſins, a paru s'occuper de l'Education publique, & vouloir lui donner plus d'étendue & de ſolidité, ce n'a été que l'effort d'un moment: tout s'eſt réduit à des projets auſſi-

tôt oubliés que conçus, ou bornés exclusivement à une classe de Citoyens, sans penser qu'ils étoient tous les enfans de la Patrie; qu'ils avoient tous les mêmes droits à sa tendresse & à sa bienfaisance.

Ne seroit-il pas temps, enfin, de tourner ses vues vers un objet d'une aussi grande utilité? C'est ici, ce semble, le moment favorable, celui où toutes les révolutions utiles peuvent être proposées avec le plus d'avantage. Jamais on ne fut plus disposé à les acueillir; les esprits & les cœurs paroissent également remplis de l'idée du bien public: on ne s'occupe, on ne parle que de moyens de perfectionner nos Loix, de renouveller notre Constitution, & de régénérer la France. On ne négligera pas, sans doute, celui de tous, qui peut opérer la régénération la plus entiere & la plus durable.

Quels sont en effet les hommes éclairés qui ne sachent que l'Education publique est un des plus puissans ressorts que puisse employer un Gouvernement qui veut réellement se perfectionner? Qui ne sait qu'elle a toujours tenu le premier rang parmi ceux qu'une Politique éclairée a mis en usage? Tous les autres sans celui-là sont presque inutiles, & lui seul pourroit absolument les remplacer tous.

C'est une de ces vérités capitales qui n'a

échappé à aucun de ces Légiflateurs fameux, qui ont laiffé à la poftérité un grand nom, en opérant de grandes chofes; ils ont tous compris que lorfqu'une Nation eft une fois corrompue, il n'y a plus à attendre d'elle que des efforts paffagers produits par la chaleur & l'enthoufiafme du moment, & qui finiffent à l'inftant où le calme vient fuccéder à cette agitation univerfelle; & on revient alors aux habitudes anciennes : comme elles n'ont été que fufpendues, elle agiffent avec toutes leurs forces; comme un torrent, elles entraînent tout, & les meilleures Loix ne font qu'une foible digue, incapable d'en arrêter le cours.

On l'a toujours dit, il n'y a dans cet état des chofes, qui eft le nôtre, qu'une feule reffource pour donner de l'activité aux Loix, & à la Conftitution une ftabilité qui en affure la durée, c'eft l'Education. Il faut renoncer à l'efpoir de changer la génération préfente, fe borner pour elle à affoiblir les effets funeftes des principes corrupteurs, diminuer autant qu'il eft poffible la fomme des maux : traiter les hommes comme des malades qu'on défefpere de guérir, mais dont on empêche par toutes fortes de moyens le mauvais état d'empirer. Ce n'eft que vers la génération qui doit nous fuccéder, qu'on peut tourner fes regards avec confiance, & diriger tous fes moyens. Il faut s'em-

parer de toutes les ſources de l'Education, s'aſſurer qu'elles ſoient pures & ſaines, qu'elles ayent le bien public pour objet, & qu'elles renferment tout ce qui eſt néceſſaire pour former des hommes & des citoyens. C'eſt-là & ce n'eſt que là que des Maîtres habiles peuvent ſe ſaiſir de l'ame encore neuve de la jeuneſſe, & la façonner à leur gré. Ce n'eſt que là qu'on peut fermer de bonne-heure toutes les avenues de l'eſprit & du cœur, pour prévenir les erreurs de l'un, & les premiers germes de corruption de l'autre; diriger ces premieres impreſſions ſi profondes, ſi durables, & qui influent tant ſur toute la vie; jetter à propos ces premieres ſemences, qui, cultivées avec ſoin, produiſent des fruits excellens, enfin développer ſans contradiction, faire goûter & aimer ces grands principes qui ſervent de bâſe à toutes les vertus, & fourniſſent à toutes les claſſes de citoyens, des hommes dignes de la confiance publique.

Voilà ce que peut l'Education : voilà ſon importance & ſes avantages; mais il faut pour produire ces effets, qu'elle ſoit dirigée d'après des principes fixes & des Loix ſages. C'eſt la Patrie qui doit ſe ſaiſir de ce grand moyen, & l'employer ſelon ſes beſoins. Les Peuples les plus ſages de l'antiquité nous en ont donné l'exemple. Dans l'Egypte, dans la Perſe, à Lacédémone,

l'Education de la jeuneſſe n'étoit pas abandonnée à la volonté des parens : elle appartenoit à l'Etat, qui en ſurveilloit & en dirigeoit toutes les opérations. Je l'ai déja dit, les jeunes Citoyens qui doivent remplacer la génération actuelle, ſont les enfans de la Patrie, leur Education doit être ſon ouvrage : elle doit la conduire & la régler d'après ſes différens beſoins, de maniere à pouvoir les remplir tous avec avantage ; elle y doit veiller avec la tendreſſe & la fermeté d'une mere éclairée ; elle doit avoir dans cette Education la même prépondérance d'intérêt que le bien public a ſur le bien particulier. C'eſt donc à elle à en fixer les objets, à fournir libéralement à tous les moyens, à ſe ſervir de toute ſon autorité pour faire obſerver inviolablement les loix qu'elle aura une fois preſcrites.

C'eſt alors que l'influence de l'Education ſur les mœurs, & celle des mœurs ſur les loix, ſeront ſenſibles. Tous les Citoyens façonnés, ſi je puis le dire, de la même maniere, imbus des mêmes principes, nourris des mêmes maximes, familiariſés avec les mêmes vérités, n'auront qu'une même façon de voir, de penſer, d'agir dans tous les objets d'intérêt public. Un Spartiate, dans quelque claſſe de la ſociété qu'on l'eût choiſi, avoit également l'ame noble, grande, élevée, indépendante de tout autre joug que celui des

Loix, & remplie de toutes les grandes idées qui font le citoyen & l'homme public : il étoit ſobre, modéré, actif, endurci au travail, ſoumis à l'autorité, fortement attaché à la Conſtitution de ſon pays, idolâtre de ſa Patrie, & toujours prêt à s'immoler pour elle.

CHAPITRE SECOND.

Vices de l'Education publique.

En parlant des vices de l'Education publique, mon deſſein n'eſt pas de créer des monſtres, pour me donner le plaiſir de les combattre. Je n'imiterai pas ces détracteurs modernes, qui, fermant volontairement les yeux ſur ce qu'il y a de bon & d'utile, croyent ou feignent de croire qu'on n'enſeigne rien dans les Ecoles publiques; que loin d'être au courant des lumieres & des découvertes, on y eſt toujours reculé d'un ſiecle. Je ne répéterai pas toutes les vaines déclamations contre les Colléges, dont des Ecrivains célébres n'ont pas rougi de déparer leurs écrits. Je dirai encore moins ce que l'eſprit de parti ne ceſſe de répéter depuis vingt ans, ſavoir que tout eſt perdu en France pour l'inſtruction publique depuis une certaine époque, & qu'il ne lui reſte aucune reſſource. Je prouverai dans la ſuite,

qu'elle en a encore de très-grandes ; qu'il ne lui manque que de ſavoir en uſer , & j'en indiquerai les moyens. Je dirai maintenant ſans exagération ce qu'une longue expérience & mes propres réflexions m'ont fait connoître.

Le premier vice de l'Education publique , celui qu'on peut regarder comme la ſource de tous les autres , c'eſt que tout y eſt livré à l'arbitraire des Inſtituteurs : aucune loi , aucun plan , ne les aſſujétit à ſuivre la marche la plus raiſonnable & la plus utile à leurs Eleves. Dans une profeſſion où il eſt ſi facile & ſi dangereux de s'égarer, où mille routes différentes aboutiſſent à des précipices, il eſt permis au premier venu de ſuivre celle qu'il lui plaît de choiſir. Le Gouvernement , qui a toujours eu un ſi grand intérêt à ce que les Ecoles publiques fuſſent réglées par des loix ſages & aſſujéties à des méthodes fixes , ne s'en eſt jamais occupé. Ainſi , tandis que tous les Arts , même les moins importans , étoient ſoumis à une police ſévére & ſurveillée avec le plus grand ſoin , le premier de tous , celui qui a pour objet de former des hommes , ſe trouve livré à la merci du premier qui veut s'en emparer , & qui ſe croit capable d'en remplir les grandes fonctions.

Delà quelle foule de déſordes ! par cela même que la carriere eſt ouverte à tous ceux qui veulent

y entrer, & qu'on leur laiſſe la liberté de la parcourir à leur gré, chaque Inſtituteur a ſon plan & ſa méthode particuliere. Delà cette foule de projets d'Education, dont le public a été inondé, ouvrages de l'imagination de leurs auteurs, & non le fruit de leur expérience, dans leſquels, à l'exemple de l'auteur d'Emile, mais avec incomparablement moins de talens, quelques vues utiles ſe trouvent perdues dans un amas d'exagérations, d'objets impraticables, de déclamations puériles, d'idées bizarres, fauſſes, dangereuſes.

Delà cette mobilité de vues, cette variété de méthodes, cette diverſité d'objets, dont on s'occupe dans l'éducation actuelle. Qu'on parcoure les Colléges, qui ne ſont pas aſſujétis au régime des Congrégations enſeignantes, & on jugera du déſordre produit par cette liberté indéfinie : ici on proſcrit abſolument les langues ſavantes, pour ne s'occuper que de celle de ſon pays ; là, ſans les proſcrire abſolument, elles ſont ſi négligées qu'on les compte à peine dans la grande variété des objets qu'on embraſſe. Ailleurs, par un vice contraire & non moins condamnable, on ne s'occupe que d'elles, & on y borne toute l'inſtruction ; il en eſt enfin où l'on accumule un ſi grand nombre d'objets ſi variés & ſi diſparates que les jeunes-gens peuvent à peine en effleurer quelques-uns.

Les principes du goût y ſont auſſi mobiles que les objets des études. Le beau ſiecle de notre Littérature y eſt méconnu & calomnié. Nos grands Maîtres en tous genres, ces dignes Emules de ce qu'ont produit de plus parfait Athenes & Rome, ſont placés après leurs ſucceſſeurs, qui ſont reſtés ſi loin de leurs modeles.

Dans les ſciences, les uns ſe bornent à une mauvaiſe philoſophie, à de vieux ſyſtêmes de phyſique entiérement décriés, qui n'apprennent rien aux jeunes-gens, & qui ne ſont propres qu'à leur gâter l'eſprit, en les accoutumant à défendre par des ſubtilités des queſtions frivoles, ce qui les rend pointilleux, ergoteurs & difficultueux. D'autres, par un excès contraire, ſe livrent à des théories phyſico-mathématiques ſavantes & profondes, beaucoup au-deſſus de la portée du commun de leurs éleves; & ſe bornant à trois ou quatre diſciples qui les entendent, font perdre à tous les autres le fruit qu'ils auroient pu retirer d'un enſeignement plus uſuel & plus adapté à leur intelligence.

Les autres vices de l'Education ſont: 1°. l'inexpérience des Maîtres, principalement dans la premiere inſtruction, la plus difficile de toutes. Il faut beaucoup d'art & d'habileté pour ſe mettre à la portée de ce premier âge, où les facultés ſont ſi bornées, pour proportionner les lumieres

aux développemens de l'eſprit, les ſuivre & n'avancer qu'à meſure qu'ils ſe manifeſtent. Une lumiere trop vive éblouit les yeux foibles au lieu de les éclairer ; elle les bleſſe même, & les rend quelquefois incapables de jamais voir ces objets d'une maniere diſtincte.

2°. Les limites trop étroites dans leſquelles on ſe renferme, ou l'étalage faſtueux de beaucoup de choſes inutiles : on n'embraſſe jamais l'inſtruction dans ſa véritable étendue & dans tous les rapports des divers beſoins de la ſociété. Ce ſont moins des gens de lettres & des ſavans qu'il faut ſe propoſer de former, que des hommes utiles dans tous les genres.

3°. Le défaut de bonnes méthodes & de livres élémentaites de tous genres, qui économiſeroient un temps bien précieux, épargneroient aux jeunes-gens la peine, le dégoût, le danger des dictées, & aux Maîtres la démangeaiſon de faire de mauvaiſes compilations, auxquelles ils attachent beaucoup d'amour-propre.

4°. Les bureaux d'adminiſtration, qui, ſans être d'aucune utilité réelle, ſont ſouvent très-nuiſibles au bien de l'éducation : c'eſt une vérité que l'expérience a rendu ſenſible, ils ne rempliſſent, ni ne peuvent remplir comme il faut aucun des objets pour leſquels on les avoit établis. Ils ne ſont pas ordinairement capables de choiſir

les Maîtres ; & quand ils le feroient, on ne doit pas s'attendre qu'ils prennent les précautions néceſſaires pour y réuſſir. Ce ſont des places à donner, chacun veut y contribuer, ſervir ſes protégés ; & la faveur eſt plus écoutée que le mérite. Ils ne peuvent ni éclairer l'éducation littéraire, ni ſurveiller l'éducation religieuſe, faute de zele, de lumieres & de compétence. Si un Profeſſeur remplit mal ſon devoir ; qui ſe chargera de l'en avertir, ſur tout ſi c'eſt un homme de quelque mérite ? Combien les fautes doivent être graves avant de frapper les yeux d'un homme du monde, toujours moins délicat ſur cet article ! Quel eſt d'ailleurs le Profeſſeur mondain & diſſipé, qui n'aura pas eu l'adreſſe de ſe faire des protecteurs auprès des chefs du bureau, & combien de temps un homme fera-t-il le mal, avant qu'on veuille efficacement, ou qu'on puiſſe y remédier ?

5°. Les congés arbitraires & trop multipliés, l'inégalité de ces congés pour les hautes & les baſſes claſſes ; la différente durée de ces mêmes claſſes, qui produiſent un très-grand déſordre dans les Colléges, où ſe trouvent joints des penſionnats.

6°. Enfin, les deux grandes bâſes d'une ſolide inſtitution : la religion & la morale ſont très-négligées. Dans pluſieurs Colléges la Religion, le mobile & le but principal de l'éducation, n'eſt

presque comptée pour rien, & c'est là le plus déplorable de tous les désordres. La morale est plus abandonnée encore, elle y est entiérement méconnue.

CHAPITRE TROISIEME.

Moyens de remédier aux vices de l'Éducation.

Je viens d'exposer les vices de notre Education publique, je dois présenter dans cet article les moyens d'y remédier, moyens sûrs & d'une exécution facile.

1°. Au vice de l'arbitraire dont j'ai montré les inconvéniens & les dangers, il est nécessaire d'opposer des loix sages, des principes fixes, & des regles que personne n'ait ni la liberté ni le pouvoir de violer.

Il faut d'abord un plan d'éducation que j'appellerai National ; & parce qu'il sera commun à toutes les écoles publiques de la Nation, & parce qu'il sera prescrit & sanctionné par le Gouvernement. Un plan qui embrasse sans confusion tous les objets qui doivent entrer dans l'instruction publique, & contribuer le plus efficacement à former des hommes & des Citoyens ; un plan d'une exécution possible, mis par conséquent à la portée des esprits médiocres,

cres, qui forment toujours la claſſe la plus nombreuſe des Citoyens.

Ce plan doit avoir deux parties bien diſtinctes : une premiere qui renferme ce qui doit ſervir de bâſe à toutes les éducations, & ce qui convient également à tous les ordres de citoyens : une ſeconde qui renferme les inſtructions particulieres & propres aux différens états de la ſociété.

Je donnerai dans la ſuite une idée détaillée de ce plan. Je me borne dans ce moment à en faire deſirer l'exécution, en expoſant les avantages qui en dérivent.

Avec un plan national bien déterminé, la jeuneſſe ne ſera plus livrée aux caprices des Inſtituteurs. Ils ne pourront plus mettre leurs opinions à la place de celles qui leur ſeront preſcrites, ni donner, comme on le voit tous les jours, une grande importance à des objets frivoles, en négligeant les plus utiles. Les principes du goût & d'une littérature ſaine ſeront fixés, l'étude & l'imitation des grands modeles de l'antiquité rigoureuſement preſcrites, nos grands maîtres vengés & mis à leur place. Un Inſtituteur imbu de notre moderne littérature n'aura pas la liberté de préférer dans ſes leçons publiques Lucain à Virgile, de mettre Voltaire dans ſes Tragédies au-deſſus de Racine, de

refuſer à Boileau & à Rouſſeau le titre de Poëtes &c. &c., de préférer le jargon entortillé, amphigourique, ſouvent inintelligible de nos modernes penſeurs, à la belle maniere des bons Auteurs du ſiecle de Louis XIV. Il ſera contenu dans ſes écarts, & forcé de rendre un hommage public aux Maîtres & aux modeles de tous les arts. Élevés dans le reſpect qui leur eſt dû, & nourris de leurs maximes avec le lait de la premiere inſtitution, les jeunes-gens en conſerveront le goût en ſortant des écoles publiques, & ce ſera en les étudiant & les méditant avec une application conſtante, qu'ils perfectionneront leur éducation.

Avec un plan national, la partie des ſciences qu'on peut enſeigner dans les colléges, ſera circonſcrite dans les bornes de la plus grande utilité des Eleves, les aſſertions hardies & téméraires en ſeront ſévérement proſcrites, la Religion & ſes loix ſaintes précieuſement reſpectées, les principes d'une morale ſaine clairement expoſés, les maximes de notre Gouvernement, & les élémens de notre droit public, developpés avec préciſion, la ſoumiſſion due à l'autorité légitime ouvertement profeſſée, & la jeuneſſe ſera comme naturaliſée avec ce reſpect. On aura la certitude que d'un bout du Royaume à l'autre, les enfans de l'État ſeront élevés dans la

profeſſion des mêmes vérités , dans les mêmes principes de religion , de littérature , des ſciences. Ils ſortiront des écoles publiques avec les mêmes élémens de toutes les connoiſſances utiles, avec le même amour des Loix & du Gouvernement. Ce ſeront les enfans d'une même famille religieuſe & politique, des citoyens, des freres.

A tous ces avantages, qui ſeront évidemment le fruit d'un plan national, nous ajouterons qu'il doubleroit les reſſources de l'Etat pour l'enſeignement public. Il faut en effet une claſſe bien nombreuſe d'Inſtituteurs pour remplir toutes les places de Régence qui ſont dans le Royaume. Un grand nombre d'hommes vertueux pourront, à l'aide du plan propoſé, avec des talens médiocres, de l'application, & l'art d'enſeigner, remplir ces importantes fonctions avec beaucoup de ſuccès, & même plus utilement que ne le font aujourd'hui des hommes qui ont beaucoup d'eſprit & de littérature.

2°. Pour remédier à l'inexpérience des Maîtres, il faut les former au grand art de l'enſeignement avant de les y appliquer. Quoi! toutes les profeſſions ont leur apprentiſſage, & la plus importante de toutes n'en aura pas? Il faut avoir fait ſes preuves pour exercer publiquement telle & telle profeſſion, & pour être

Inſtituteur public, pour élever les enfans de l'Etat ; il ne faudra que ſe préſenter avec la préſomption de s'en croire capable ? Suffit-il donc d'avoir des connoiſſances pour remplir un ſi ſaint miniſtere ? Quelles qualités ne doit pas réunir celui à qui le plus précieux de tous les emplois va être confié ? Quelle élévation dans l'ame ? Quelle délicateſſe dans les ſentimens ? Quelle douceur dans le caractere ? Quelle pureté de mœurs, de vues & d'intentions ? Quelle étendue de lumieres ? L'ame d'un Inſtituteur public doit être le ſiége de toutes les vertus, & ſa vie doit en préſenter le modele ; il ne lui faut rien moins que les dons les plus ſolides de l'eſprit, cultivés par une application conſtante, & fondés ſur une piété auſſi ſolide qu'éclairée.

Il eſt donc abſolument néceſſaire d'établir des écoles de Profeſſeurs, & c'eſt aux frais du Gouvernement qu'elles doivent l'être. Jamais l'emploi des deniers publics n'aura été fait pour un objet d'une importance plus grande, & d'une utilité plus univerſelle. Nous dirons dans la ſuite comment ces écoles doivent être fondées, nous en calculerons les dépenſes, & nous en aſſignerons les moyens.

3°. On fera diſparoître les limites trop étroites dans leſquelles on avoit juſqu'à préſent cir-

confcrit l'éducation publique , ou la multiplicité confufe des objets dont on l'avoit furchargée, par le plan national, dans lequel tous les genres d'inftruction néceffaires aux différens ordres de la fociété feront claffés, & les Profeffeurs de ces différens ordres feront établis dans les colléges, comme nous le dirons ci-après.

4°. Il remédiera auffi au défaut de bonnes méthodes, & des livres élémentaires en tous genres.

5°. Les bureaux d'adminiftration feront fupprimés par-tout où les colléges feront confiés à des Corps. La nue & entiere jouiffance des biens qui appartiennent auxdits colléges leur fera donnée; & fi la dotation excede ce qu'il eft jufte de leur accorder pour leur faire un fort convenable à la dignité de leur état, le furplus fera employé pour la dotation des écoles des Profeffeurs, ou pour les penfions des Emerites dont nous parlerons dans la fuite. Dans les colléges qui font entre les mains des particuliers, les bureaux feront bornés à la feule régie des biens, & réduits aux perfonnes abfolument néceffaires. Ils ne fe mêleront nullement de la nomination, ni du déplacement des Profeffeurs. Ce fera à la commiffion des colléges à y pourvoir par les moyens les plus propres à faire de bons choix.

7°. Les congés feront fixés par un réglement commun à toutes les écoles publiques du Royaume, ainfi que la durée des claffes, la fin des exercices fcholaftiques & la rentrée. Il ne feroit pas poffible de fuivre dans les Provinces pour ce dernier objet le régime de l'Univerfité de Paris, & mettre la rentrée aux premiers jours d'Octobre à caufe des récoltes qui retiennent les parens & leurs enfans à la campagne. L'ufage le plus univerfel & qu'on pourroit adopter fans inconvénient, feroit de fermer toutes les claffes à la fin d'Août, & de les rouvrir le jour des morts. Mais il faudroit que les claffes de Philofophie fuffent affujéties au même régime; qu'on fupprimât les longs congés de Pâques & de Noël; que la durée de toutes les claffes fût de deux heures matin & foir; que toutes fans exception entraffent & fortiffent en même-temps. Ces objets paroiffent minutieux, & cependant ils font de la plus grande importance pour la difcipline des colléges, comme peuvent l'attefter ceux qui en ont l'expérience.

8°. Mais le défordre fans doute le plus déplorable, celui qui entraîne après lui les fuites les plus funeftes, c'eft l'abandon prefque abfolu de la Religion dans les écoles publiques. La bâfe unique de toute bonne inftitution, & fans laquelle l'édifice qu'on prétend élever ne

peut avoir ni confiftance ni folidité, n'eft aujourd'hui compté pour rien. Ce moyen fi puiffant entre les mains d'un homme fage & éclairé, on affecte de le méconnoître & de le regarder comme étranger aux fonctions d'un Inftituteur. Voilà la grande caufe de la chute des études dans tant de colléges, où elles étoient autrefois fi floriffantes. Les progrès tiennent de fi près à la bonne conduite & aux bonnes mœurs des jeunes-gens, celles-ci font fi étroitement liées aux principes qu'on leur infpire, que la chute des uns entraîne néceffairement la ruine des autres. Ce ne font pas les talens qui manquent à ces maîtres publics ; ils en ont peut-être plus que n'en avoient communément ceux auxquels ils ont fuccédé, mais ils négligent d'employer le reffort le plus puiffant pour les maîtres & pour les difciples.

Je dis pour les maîtres & pour les difciples : les devoirs d'un Inftituteur public font fi multipliés, fi affujétiffans, fi pénibles, que les motifs humains ne fuffifent pas pour les faire remplir dans toute leur étendue ; il en faut d'un ordre plus élevé, puifés dans la Religion, anoblis & fanctifiés par elle. Avec quelle fcrupuleufe attention un Inftituteur religieux veille fur les mœurs de fes difciples, pour les préferver de toute efpece de corruption ! Comme

il eſt attentif à fermer à tous les vices l'entrée de leur cœur, & à les éclairer ſur les dangers qui les aſſiégent de toutes parts ! Avec quelle tendreſſe paternelle il les conduit au milieu des écueils ſemés ſous leurs pas dans la carriere qu'ils ont à parcourir ! Convaincu que c'eſt à Dieu qu'il devra rendre compte du dépôt qui lui a été confié, cette conſidération redouble ſes ſoins & ſa vigilance.

Un Inſtituteur pieux s'appliquera avec zele à l'inſtruction chrétienne de ſes diſciples. Il leur fera connoître, aimer & pratiquer cette Religion ſainte, dont il eſt lui-même ſi pénétré. Les inſtructions ſont pleines d'actions & de vie lorſqu'elles partent d'un cœur qui en eſt pénétré. Les jeunes-gens ne s'y méprennent point. Ils ont les yeux toujours ouverts ſur leurs Maîtres ; ils comparent tout naturellement leurs maximes avec leur conduite, & ils réſiſtent rarement à l'accord des unes avec l'autre. Ils eſtiment, ils honorent, ils veulent imiter l'homme de bien, qui donne conſtamment l'exemple de ce qu'il preſcrit, & alors quel eſt l'empire de ce maître ſur l'eſprit de ſes diſciples ? Comme ils ſont flexibles & dociles au joug qu'il veut leur impoſer ! Quelle application à tous les devoirs ! Quel aſſujétiſſement à l'ordre & à la diſcipline ! Quel reſpect pour l'autorité ! Une jeuneſſe vo-

lontairement soumise au joug de la Religion, & dirigée par elle, ne trouve rien de pénible dans le travail journalier. Des motifs d'un ordre supérieur lui apprennent que l'homme de tous les âges, de toutes les conditions y est condamné, & il les remplit avec une religieuse fidélité. Des mœurs pures lui conservent long-temps cette candeur & cette docilité qui se prêtent à toutes les formes, & dont un maître habile profite si avantageusement. Il n'a pas à luter contre ces passions fougueuses qui emportent la jeunesse au-delà de toutes les bornes, qui résistent à toutes les instructions, qui la rendent audacieuse, ennemie de toute regle, âpre aux conseils & impatiente de toute espece de joug.

CHAPITRE QUATRIEME.

Plan d'éducation nationale.

Nous avons déja dit que ce Plan devoit être divisé en deux parties : dans la premiere, qui sera comme la bâse d'une bonne éducation commune à tous les états, nous ferons entrer la Religion, qui doit être le but de tous les travaux & la fin de toutes les instructions d'un bon maître, élémentaire d'abord, développée

& approfondie à mesure qu'on avancera ; les langues Françoise, Latine & Grecque, la Géographie ancienne & moderne, les grandes & principales époques de la Chronologie, des Élémens complets d'histoire ancienne, moderne, & de France en particulier, en commençant par l'histoire sacrée. Un abrégé des trois regnes de la nature ; l'histoire des arts ; des leçons de morale courtes & claires, appropriées à la jeunesse, & distribuées dans toutes les classes, de maniere que réunies elles forment un cours abrégé de ces connoissances si nécessaires ; des élémens de tous les genres de littérature, où les principes soient développés avec autant de précision, de clarté & d'agrément qu'il sera possible d'y en introduire. Dans cette partie le Professeur devra mettre sous les yeux de ses éleves les meilleurs modeles en tout genre, les lire avec eux en leur faisant faire l'application des principes. Que les compositions soient rares dans les commencemens, parce que la tête des jeunes-gens étant encore peu meublée d'idées, ils ne font que des essais informes, & des déclamations vagues : on ne doit pourtant pas les abandonner ; il sera même très-utile, lorsqu'un genre sera bien connu, que les regles auront été développées & les modeles mis sous leurs yeux, de les exercer à l'imitation de ce genre, en leur laissant

tout le temps néceſſaire pour s'en occuper, en revoyant pluſieurs fois leur compoſition juſqu'à ce qu'elle ſoit portée au degré de perfection qu'ils peuvent lui donner. Mais on les exercera beaucoup à l'analyſe des meilleurs ouvrages, qui, en leur apprenant à écrire correctement, les accoutumeront à la maniere des grands Maîtres, & les tiendront dans la modeſtie. Qu'il n'y ait jamais de compoſitions générales en vers François : ceux qui ſeront nés Poëtes n'auront pas beſoin de ce petit ſecours pour développer un talent qui ſe manifeſtera de lui-même, & les autres n'apprendront qu'à faire des petits riens, dont ils abuſeront encore.

Ce premier cours ſera terminé par une claſſe de philoſophie d'un an, où l'on enſeignera, d'après un livre bien fait, la Logique, la Métaphyſique & une Phyſique uſuelle. Je ne parle pas de la Morale, elle a été diſtribuée dans toutes les claſſes, & il y en aura une portion pour la Philoſophie, avec une réviſion générale de tout ce qui a précédé.

Les deux premieres parties du cours de Philoſophie doivent être compoſées par des hommes qui ſachent par expérience ce qu'il faut dire aux jeunes-gens, & ce qu'il faut leur taire ; ce qu'il ſuffit d'indiquer, & ce qu'il eſt néceſſaire de traiter avec étendue. L'analyſe des idées eſt la por-

tion la plus intéreſſante de la Logique , & celle qu'on doit développer avec une attention toute particuliere. Il n'eſt pas néceſſaire de dire que tout ce fatras de modes, de figures, de regles, de ſyllogiſmes, plus difficiles à ſaiſir qu'il n'eſt difficile de bien raiſonner ſans elles, doivent être bannies ; il n'y a qu'une regle bien néceſſaire à connoître, & à laquelle toutes les autres ſe réduiſent. Que les queſtions purement ſubtiles de la métaphyſique, queſtions inutiles & ſouvent dangereuſes, n'y doivent pas paroître ; qu'on doit ſe borner aux objets importans de la matiere & de l'eſprit, ou de l'ame, dont on doit clairement marquer la diſtinction par les attributs eſſentiels de l'un & de l'autre ; à la liberté de nos actions, de nos jugemens, de nos volontés, à une Théologie claire & préciſe, où l'on ne ſe permette aucune de ces diſcuſſions ſcandaleuſes, aucune de ces controverſes ſur des vérités eſſentielles, qui n'aboutiſſent qu'à gâter l'eſprit de la jeuneſſe, ou à y laiſſer des doutes inquiétans. Telle doit être la premiere partie du plan national. Ce ſont les colléges ordinaires réformés & rendus plus utiles.

La ſeconde partie a pour objet de compléter l'éducation, & de fournir des inſtructions pour tous les états que la ſociété renferme dans ſon ſein. Je place dans celle-ci une chaire d'élo-

quence, qui pourra être fréquentée par tous ceux qui ſe deſtinent à ces emplois, où le miniſtere de la parole eſt ſur-tout néceſſaire; une chaire de mathématiques bornée aux connoiſſances élémentaires, c'eſt-à-dire, à l'arithmétique, à l'algebre, à la géométrie, à la trigonométrie plane & ſphérique, aux ſections coniques avec les applications des courbes aux différens objets d'utilité : ce cours doit recommencer tous les ans. Une claſſe de méchanique, d'hydraulique & de navigation élémentaires, un an. Une claſſe d'optique, de ſphere terreſtre & céleſte, de coſmographie & d'aſtronomie élémentaires, un an. Une claſſe de phyſique expérimentale, de chimie, de phyſique générale, un an. Enfin une claſſe du droit conſtitutionel de la France, où les loix du Royaume & les principes de notre Monarchie ſeront clairement & ſagement développés, un an. C'eſt dans cette claſſe que les jeunes-gens apprendront à connoître les Loix fondamentales, d'après leſquelles ils doivent être gouvernés, à les aimer & à s'y ſoumettre. C'eſt-là qu'ils apprendront à chérir leur Patrie, & à la ſervir aux dépens de ce qu'ils ont de plus cher, à reſpecter l'ordre public & l'autorité légitime. Toutes les claſſes de la ſeconde partie du cours devroient être libres, mais celle-ci ſeroit commandée. Il faudroit une Loi formelle qui dé-

clarât que perſonne ne pourroit être admis à aucun emploi public, s'il ne conſtoit par des témoignages authentiques qu'il a fait les études de cette claſſe avec quelque diſtinction.

On peut former contre ce plan une objection à laquelle il importe de répondre avec préciſion. Le cours complet, tel que nous le propoſons, dira-t-on, eſt de douze ans. L'âge ordinaire pour le commencer eſt celui de dix ans, on en aura donc vingt-deux lorſqu'il ſera fini. N'eſt-on pas trop âgé alors pour penſer à prendre un état ?

On ſeroit trop âgé ſans doute, ſi tous devoient ſuivre la carriere entiere des études, que nous venons de propoſer. Il eſt aiſé de s'appercevoir qu'elle préſente des reſſources pour tous les états, mais qu'aucun de ceux qui ſe deſtinent aux emplois particuliers, qui demandent de longues préparations, n'aura beſoin de la parcourir toute entiere. La premiere partie du plan qui n'occupe que ſix ans, ſuffit pour le plus grand nombre de ceux qui embraſſent l'état eccléſiaſtique, & particuliérement pour les enfans des campagnes, qui s'y deſtinent, parce que leur premiere éducation eſt plus lente, & qu'ils entrent plus tard dans les écoles publiques. S'ils ont fait utilement ce premier cours d'étude, ils pourront ſe préſenter avec avantage aux écoles

les de Théologie, & après deux ou trois ans, ſur-tout s'ils ont de la facilité, mener de front avec leur Théologie, l'école d'éloquence, celle de phyſique expérimentale, ou telle autre pour laquelle ils auront plus de goût & d'aptitude.

Ceux qui ſont deſtinés à une profeſſion méchanique quelconque, pourront, après les trois années des langues, paſſer dans la claſſe de mathématiques, delà dans celle de méchanique, & finir par celle du droit conſtitutionel. Ce ſeroit ſix ans d'éducation publique, ils auroient fini à ſeize ans, & on peut alors faire avec fruit l'apprentiſſage de toute eſpece de profeſſion.

Ceux qui ſe deſtinent à la Juriſprudence, à la Magiſtrature, à la Médecine, pourroient de même après le premier cours complet choiſir celles des claſſes qui leur conviendroient avant de paſſer aux écoles de leur état particulier.

Les militaires ſont ceux qui embarraſſent le plus : il ne peut y avoir d'éducation publique pour eux, tant qu'on les obligera d'entrer de ſi bonne heure dans la carriere des armes. Ou il faut reculer cette époque, ou il faut créer & organiſer des écoles exprès pour eux ; & encore que peut-on faire pour des jeunes-gens juſqu'à treize ou quatorze ans ? C'eſt au moment où ils commencent à prendre du goût pour quelque

genre d'inftruction, qu'on les retire des écoles. J'ai oui dire à des hommes de cette profeffion, frappés de l'inconvénient de ne pouvoir rien apprendre aux jeunes militaires, qu'il feroit à fouhaiter qu'on ne pût entrer au fervice qu'à l'âge de dix-huit ans. Alors après les cinq années de langues & de littérature, ils pafferoient à la claffe de mathématiques, à celle de méchanique, d'hydraulique, de navigation, & ils finiroient par celle du droit conftitutionnel. Ils pourroient pendant ces trois dernieres années fe former aux exercices de leur profeffion, le deffin, les armes, & l'équitation.

S'il y avoit de trop grands inconvéniens à reculer l'époque de l'entrée au fervice, ce que nous ignorons, ne pourroit-on pas après les cinq années de langues & de littérature, les recevoir dans le premier degré par lequel ils doivent paffer, leur en faire remplir les devoirs, les obliger, par-tout où ils fe trouvent, de fréquenter les écoles analogues à leur profeffion, & de s'y inftruire à fond ? Ce réglement très-facile à faire obvieroit à de grands inconvéniens, en affujétiffant la jeune Nobleffe au travail dans un âge où les paffions parlent avec tant d'empire, où l'inexpérience & l'abus de la liberté font fi funeftes.

Mais on ne feroit pas trop âgé pour cette

claffe

claſſe nombreuſe de jeunes gens qui n'ont aucune profeſſion déterminée, & que des parens éclairés devroient contraindre à ſuivre le cours entier de l'éducation. La jeuneſſe aujourd'hui ſi diſſipée, ſi corrompue, ſi ennemie de tout joug, parce qu'elle eſt trop-tôt livrée à elle-même & jetée dans la ſociété, ſeroit plus long-temps contenue par le travail & l'application aux études, plus long-temps aſſujétie à l'autorité publique ; & tout en iroit mieux.

Cependant ſi on trouvoit encore de l'inconvénient dans la durée des exercices publics que j'ai aſſignés, il ſeroit facile de réduire à trois ans la durée de la ſeconde partie du cours. Il ſuffiroit pour cela de mener de front les leçons de deux Profeſſeurs, en ne faiſant qu'une heure & demie de claſſe matin & ſoir, & en les plaçant à des temps différens, pour qu'on pût paſſer des unes aux autres après un petit intervalle de repos.

Par qui le plan national doit-il être fixé & arrêté dans tous ſes points ? je réponds qu'il ne peut l'être que par une commiſſion établie dans la Capitale, préſidée par M. le Garde-des-Sceaux, & compoſée d'hommes éclairés qui connoiſſent le prix de l'éducation, qui s'y intéreſſent véritablement, qui ſoient verſés dans la connoiſſance de tout ce qui doit entrer dans une inſti-

tution ſolide, qui ne propoſent ou n'adoptent que des choſes praticables, qui non-ſeulement reſpectent la religion, mais qui ſoient ſolidement religieux; j'ajoute qu'on doit appeler à cette commiſſion deux Membres de la Faculté des Arts de l'Univerſité de Paris, les Chefs des Congrégations enſeignantes du Royaume, ou les Envoyés de leur part. Il paroîtroit convenable de compoſer cette commiſſion de maniere qu'il y eût des hommes éclairés des différens états, des Evêques, des Magiſtrats, des Militaires, des Bourgeois. Chacun propoſeroit dans des mémoires ce qu'il croiroit expédient de faire entrer dans le plan d'éducation. Les Chefs des Corps enſeignans & les deux Membres de l'Univerſité de Paris ſeroient chargés de faire le rapport de tous les mémoires; ils ſe ſerviroient de leur expérience pour déterminer ce qu'il faudroit faire entrer dans le plan, & ce qu'on devroit en bannir comme impraticable.

On trouveroit dans une commiſſion ainſi compoſée toutes les lumieres que demande un ouvrage de cette importance. Les préjugés trop favorables à un genre d'inſtruction au préjudice d'un autre ſeroient combattus par ceux qui auroient moins d'intérêt à les voir dominer; il ſe feroit un juſte balancement des avantages & des inconvéniens, & on ne fixeroit aucun objet qu'avec une

pleine connoiſſance du plus grand bien qui devroit en réſulter.

Il faut que tous les ouvrages qui doivent entrer dans le plan national ſoient imprimés. Ce ne ſeroit pas aſſez qu'on eût arrêté les objets, ſi on laiſſoit aux maîtres la liberté de les commenter & de les étendre. Chacun d'eux les verroit avec des yeux différens, & il y auroit bientôt autant d'opinions & de ſyſtêmes que de Profeſſeurs. On perdroit l'unité d'enſeignement, & on retomberoit dans le vice de l'arbitraire, dont nous avons montré le danger.

Mais on ne ſauroit prendre trop de précautions pour le choix des perſonnes qui doivent être employées à la compoſition de ces ouvrages, ni exercer, avant que de les adopter, une cenſure trop ſévere. Il faut des hommes qui aient avec les talens néceſſaires une vertu bien éprouvée. Des enthouſiaſtes, des novateurs, des eſprits ſyſtématiques ſeroient ici très-dangereux. Il s'agit de préparer des alimens à l'eſprit, & ces premiers ſucs nourriciers qui doivent, ſi je puis parler ainſi, former le tempérament moral de l'homme, & lui procurer une conſtitution robuſte & vigoureuſe. Rien ne doit être négligé dans le choix des objets, rien dans les moyens de les adapter au but qu'on ſe propoſe.

Ce ne ſont pas les hommes qui ont les qualités

de l'eſprit les plus brillantes qu'il faudroit choiſir de préférence : il leur en coute trop pour deſcendre à des choſes qui ne ſont qu'élémentaires, & pour s'y fixer ; ils ſont trop dominés par leur talent même, & toujours tentés de le manifeſter par des nouveautés piquantes. Ces grands talens ne ſont d'ailleurs nullement néceſſaires pour l'exécution des ouvrages dont il s'agit, ſur-tout après que les matériaux en auront été préparés dans les conférences dont nous avons parlé. Des hommes ſuffiſamment éclairés, qui ont de la modération, de la ſageſſe, des intentions pures, ſont en tout préférables aux premiers. Il faudroit autant qu'il eſt poſſible les choiſir parmi ceux qui auroient rempli avec diſtinction les fonctions d'Inſtituteurs publics, & auxquels l'enſeignement ſeroit connu & même familier.

Mais nous ne ſaurions trop répéter à ceux qui ſeront chargés de la compoſition de ces ouvrages, combien ils doivent ſe pénétrer de l'importance de leur objet, & ne jamais perdre de vue la fin qu'on ſe propoſe. Tout doit tendre à cette fin, en préparer les voies, en faciliter les moyens. Ce qui la contrarieroit le moins du monde doit être ſévérement retranché. C'eſt l'eſprit, c'eſt le cœur qu'il faut former : voilà le grand but de l'éducation, & comme le centre unique auquel tout doit aboutir.

Il y a des ouvrages qui ne demanderont que de la méthode, de la clarté & de la précision : tels sont ceux de mathématiques, de physico-mathématiques, de chimie, de physique générale, &c. Mais il en est d'autres & en grand nombre, où les préceptes & les exemples peuvent concourir efficacement au bien qu'on a en vue, ou en détourner. Un homme habile & bien intentionné profite de tout pour arriver à son but : les Historiens, les Poëtes, les Orateurs sont dans ses mains des mines fécondes, dont il fait retirer l'or le plus pur. C'est ainsi que les sucs salutaires mêlés & confondus dans les plantes avec ceux qui sont nuisibles, en sont séparés par le savant Artiste, pour être employés sans aucun danger à la santé de l'homme.

Dans le recueil des Auteurs Grecs, Latins & François, qu'on sera chargé de composer, on ne proposera que les plus parfaits modéles de style & de goût : mais sans nuire à cette premiere regle qui doit être invariable, on recueillera tous les grands traits de morale, de patriotisme, de dévouement généreux, de soumission aux loix de modération & de courage, de toutes les vertus dont les Païens mêmes nous ont donné l'exemple, & qu'on trouve répandus dans leurs ouvrages. On les variera avec art; & les leçons de goût & de littérature formeront elles-mêmes

un cours d'inſtructions d'autant plus utile, qu'il ſera continuel, & préſenté ſans aprêt comme ſans prétention.

Mais c'eſt ſur-tout le cours d'hiſtoire, & en particulier de celle de France qui doit être traité avec des précautions infinies. L'Auteur ſe gardera bien de s'appeſantir ſur les détails de ces longues & ſanglantes guerres qui ont ſucceſſivement déſolé la terre ; ſur ces ſiéges meurtriers, & ces batailles, qui n'ont été que de grands maſſacres : il n'en parlera que comme des époques néceſſaires dans l'hiſtoire, & il aura ſoin d'en inſpirer l'horreur qu'elles méritent ; il ſe gardera bien de ne montrer les hommes que du côté défavorable, en ne retraçant que leurs déſordres, leurs crimes & leurs forfaits dans tout leur détail & dans toute leur noirceur. Il ſe gardera bien d'entrer dans la diſcuſſion de nos malheureuſes controverſes de religion & de fanatiſme, qui ont été la cauſe funeſte de tant de guerres inteſtines, de haines, de perſécutions, de proſcriptions ſanglantes, de meurtres abominables. Tous ces détails ne ſont propres qu'à enflammer l'imagination ardente de la jeuneſſe, & à les pouſſer au-delà des juſtes bornes, qui ne peuvent être poſées que par une raiſon calme, & des meſures qui ſont le fruit d'une longue expérience.

Mais il s'appliquera à développer tout ce qui tient aux mœurs, aux loix, au gouvernement; la ſucceſſion des Empires, & les cauſes de leur proſpérité, de leur affoibliſſement, de leur chute; l'influence conſtante des mœurs ſur les loix, leur union néceſſaire, & l'impuiſſance de celles-ci ſur un peuple corrompu. Il peindra à grands traits les biens infinis de la religion, & la grande révolution qu'elle a opérée ſur la terre, en adouciſſant les mœurs barbares & féroces des hommes, en leur donnant une conſcience à la place de leur inſtinct, une morale douce & humaine, un Juge vengeur ſuprême du crime, & une ſanction redoutable. Il comparera les Empires éclairés par la religion, ou avec eux-mêmes avant qu'ils euſſent reçu la foi, ou avec ceux qui étoient encore privés de ce grand bien; & par cette comparaiſon il vengera cette religion ſainte des imputations odieuſes de ſes ennemis, qui continuent de lui attribuer ce qui n'a été que le funeſte effet de l'ambition, de la cruauté, de l'avarice des conquérans, un oubli & un mépris formel de ſes préceptes.

Dans notre hiſtoire il recueillera les monumens précieux qui prouvent que notre gouvernement a toujours été une monarchie tempérée par les loix; que nous avons toujours été gouvernés par elles; que la volonté arbitraire de nos Rois n'a

jamais pu être miſe légitimement à leur place ; que les plus longs abus n'ont ni preſcrit, ni dû preſcrire contre les principes conſtitutionels, & qu'on a eu conſtament le droit d'y recourir & de les invoquer.

On paſſera rapidement ſur tous ces regnes qui ne préſentent aucun grand intérêt, & qui n'offrent au pinceau de l'Hiſtorien que des guerres, des uſurpations, des injuſtices, l'oppreſſion & l'eſclavage du peuple. On s'arrêtera avec complaiſance ſur ces regnes heureux, où les Monarques n'ont tenu le ſceptre que pour le bonheur de leur peuple, dont ils ont été les peres, où les loix ont conſervé leur influence & leur empire, où les propriétés ont été ſacrées, & la premiere de toutes, la liberté perſonnelle à l'abri de toute atteinte. On s'appliquera à faire remarquer que les Empires n'ont jamais été ſi floriſſans que ſous les Rois qui, amis de la juſtice, n'ont cherché qu'à la faire régner avec eux, à l'exemple de la Divinité dont ils ſont les images. On recueillera avec ſoin, non la vie entiere, mais les actions éclatantes & les traits héroïques de vertu des hommes de toutes les claſſes, qui ont paru dans les différens regnes. L'eſprit des jeunes gens ſe repoſe avec plaiſir ſur ces objets ; ils aiment à les raconter, à s'en entretenir ; ils s'habituent à les apprécier, & ils finiſſent par vouloir imi-

ter ce qui leur fait éprouver de ſi douces émotions.

L'Egliſe de France doit tenir un rang diſtingué dans notre hiſtoire. Ses intérêts ont été ſi étroitement liés à ceux de l'Empire ; elle a tant influé ſur les mœurs des peuples , ſur les loix , ſur le gouvernement ; elle a été ſi long-temps l'unique dépoſitaire des lettres ſacrées & profanes , & de tous les genres de lumieres & de connoiſſances , qu'il eſt impoſſible de l'en ſéparer. Que l'Ecrivain s'applique donc à peindre avec les traits qui leur ſont propres ces vénérables Paſteurs , qui ont été ſi ſouvent & tout-à-la-fois les ſages Conſeillers des Rois, les peres des peuples , leur ſoutien & leurs conſolateurs dans les grandes calamités ; qu'il nous préſente cette ſuite d'hommes pieux & ſavans qui ſe ſont rendus ſi utiles par leurs lumieres qu'ils ont répandues avec tant de zele & de ſuccès ; qu'il nous faſſe connoître les grands ſervices qu'ils nous ont rendus , dont nous ſommes ſi peu reconnoiſſans , & qu'il nous apprenne à rougir de notre ingratitude ; qu'il nous trace le tableau touchant de ces ſaints ſolitaires ſi laborieux & ſi éclairés , auxquels nous reprochons aujourd'hui avec tant d'amertume leurs richeſſes , partageant leur temps entre la culture ſi inconnue & ſi négligée des

terres, & l'étude plus inconnue encore & plus négligée des bonnes-Lettres, recueillant les monumens les plus précieux, les préservant de la barbarie des siecles; bienfait inappréciable que nous semblons méconnoître, & sans lequel nous serions peut-être encore plongés dans les ténebres de l'ignorance.

Mais n'avons-nous pas, dira-t-on, assez d'ouvrages élémentaires dans tous les genres, qui sont déja imprimés, & ne suffit-il pas de choisir ceux qu'on voudra rendre classiques ? Nous avons sans doute beaucoup d'ouvrages élémentaires fort bons; ils fourniront d'excellents matériaux tout préparés, & qui n'auront besoin que d'être mis en œuvre; ils faciliteront beaucoup le travail des rédacteurs; mais comme ils n'ont pas été faits dans les vues qu'on se propose ici, il n'y en a aucun qui ne doive être remanié de nouveau, pour l'adapter au plan général.

On nous objectera, peut-être, qu'un plan où tout sera fixé, aura le grand inconvénient d'étouffer l'émulation, & de mettre les Professeurs qui auront des talens distingués dans la nécessité de se rapetisser & de se circonscrire dans les limites qui leur seront prescrites. L'homme de génie ne sera pas distingué de l'homme le plus médiocre; ils ne seront l'un & l'autre que

des manœuvres ſervilement attachés aux idées d'autrui, ſans jamais pouvoir donner l'eſſor aux leurs, & féconder par elles le génie de leurs auditeurs.

Je réponds que, quoique circonſcrit pour l'objet de ſes leçons, l'homme ſupérieur ne manquera pas d'occaſions de ſe faire connoître. Il aura pour lui toutes les circonſtances d'éclat où un Profeſſeur doit ſe montrer en public, & y faire preuve de talens. D'ailleurs les compoſitions les plus brillantes ne lui ſont pas interdites; il peut ſe livrer à tous les travaux & enrichir la littérature de ſes ouvrages.

Les ſciences, dira-t-on encore, font tous les jours de nouveaux progrès, & des découvertes nouvelles. Faudra-t-il donc s'en tenir ſervilement à ce qui ſera écrit lors même que l'expérience dira le contraire? Non, ſans doute, rien n'empêchera un Profeſſeur inſtruit & zélé pour les progrès de ſes éleves, de leur faire part des nouvelles découvertes, de leur développer, & de leur indiquer les ouvrages où ils pourront plus particuliérement s'en inſtruire.

CHAPITRE CINQUIEME.

A qui doit-on confier l'Education publique?

On doit confier l'éducation publique à tous

ceux qui ſont capables d'en remplir les importantes fonctions dans toute leur étendue, Laïcs, Eccléſiaſtiques, Congrégations ſéculieres & enſeignantes, Ordres religieux, tous peuvent être employés utilement. Là où la moiſſon eſt ſi abondante, on ne doit exclure aucun genre d'ouvriers, excepté les ignorans, & ceux dont les mœurs & les principes ne ſont pas à l'abri de tout ſoupçon. J'examinerai ici avec impartialité les avantages & les inconvéniens des différentes claſſes auxquelles on peut confier l'éducation publique; je dirai, comme je le penſe, quelles ſont celles qui méritent le plus la confiance; & j'en donnerai les raiſons.

Je dis premiérement qu'on ne doit pas renoncer aux ſecours qu'on peut tirer des Laïcs; ce ſeroit ſe priver d'une reſſource que rien ne pourroit remplacer dans ce moment. On ne peut pas ſe diſſimuler d'ailleurs que du côté des talens & des lumieres littéraires, il ſe trouvera toujours dans cette claſſe autant d'hommes diſtingués, que dans toutes les autres. Ils ont contre eux, il eſt vrai, leur indépendance, & le défaut de ſubordination. Dans les colléges tenus par les Laïcs, la machine ne marche pas uniformément, chacun a une volonté propre & particuliere, qui n'eſt pas aſſez régie par la volonté générale; l'autorité des Principaux n'eſt

presque rien, celle des bureaux est facilement éludée, & un mauvais Professeur peut long-temps faire le mal, avant qu'il soit possible d'y remédier. Si les places n'étoient pas inamovibles, il y auroit moins d'inconvénient; mais qui voudra se charger d'une place qu'il ne sera pas assuré de pouvoir conserver, & se mettre à la merci des fantaisies & des caprices d'un Principal ?

Les Laïcs qui ont du talent ne se prêtent à l'enseignement dans les provinces, qu'autant de temps qu'il leur en faut pour connoître leurs forces & en faire usage. Pendant ce temps-là-même, qui n'est pas ordinairement long, occupés de leur fortune & des moyens qui y conduisent, ils portent impatiemment le joug de la regle & ils enseignent mal. S'ils sont trompés dans leur attente, & forcés de garder leur place de régence parce qu'ils n'ont pu trouver mieux, ils se relâchent peu-à-peu, ils remplissent leur devoir avec un ennui & un dégoût qui passent à leurs disciples. C'est une chaîne qu'ils traînent, & un fardeau dont ils cherchent tous les jours à diminuer la pesanteur. Ceci est vrai en général; mais je le dis avec plaisir, Il y a bien des exceptions à faire, & j'ai connu plusieurs Professeurs laïcs qui joignoient à des talens distingués, tout le

zele, toute l'application & toutes les vertus de leur état.

Ce n'eſt pas tout encore, l'éducation publique doit avoir pour objet eſſentiel de former la jeuneſſe à une piété ſolide & éclairée; de conſerver le précieux tréſor de leur innocence, de les prémunir contre toute eſpece de corruption, de les inſtruire ſolidement des verités de la Religion, non d'une maniere ſeche & rebutante, mais avec cette onction qui attache & qui perſuade. Il faut leur en développer la grandeur & la majeſté, leur en faire connoître les ſolides & inébranlables fondemens, leur en montrer les douceurs & les conſolations dans toutes les ſituations de la vie, la lier intimement & la rendre néceſſaire à leur bonheur, leur faire craindre comme le plus grand & le plus irréparable des maux, la perte de la foi, leur inſpirer une ſainte frayeur de tout ce qui peut l'affoiblir en eux, leur découvrir dans les ſources ordinaires de l'incrédulité, par quels progrès, on peut être entraîné dans cet abîme, & comment on peut s'en garantir. Voilà la tâche importante & difficile d'un Inſtituteur public.

Or, je le demande, peut-on raiſonnablement s'attendre à la voir bien remplie par des Profeſſeurs laïcs? Sont-ils communément aſſez inſtruits pour connoître toute la ſainteté de ce devoir?

Ont-ils aſſez de zele & d'onction pour s'en acquitter comme il faut ? Je ne ſais ſi je me trompe, mais, ſoit préjugé, ſoit habitude de n'entendre annoncer les vérités de la Religion que par ſes miniſtres, il me ſemble qu'un Prédicateur laïc ne doit pas faire la même impreſſion. La parole ſainte perd de ſa force, & ſemble ſe dégrader ſur des levres profanes : en un mot, le miniſtere auguſte de l'inſtruction chrétienne ne peut être dignement rempli que par ceux que l'Egliſe y conſacre.

C'eſt d'après ces conſidérations faites ſans amertume, que je penſe qu'on ne doit pas, ſans néceſſité, confier un collége entier à une aſſociation de Laïcs. Mais ſi le collége eſt tenu par des Eccléſiaſtiques, ils pourront très-avantageuſement y occuper des places de régence dans les hautes claſſes, ceux-ci devant ſuppléer à ce qui pourroit manquer aux Laïcs du côté de l'inſtructions chrétienne; les Eccléſiaſtiques libres & iſolés peuvent être une grande reſſource pour l'enſeignement ; ils ſeront communément plus reſpectés que les Laïcs ; ils auront moins d'objets de diſſipation ; ils pourront facilement être aſſujétis à l'ordre & à la diſcipline ſi néceſſaires dans un collége ; ils ſeront plus dépendans de leurs ſupérieurs, & plus ſoumis à l'autorité légitime. L'inſtruction littéraire ſera entre leurs mains auſſi

bien qu'entre celles des Laïcs, & l'inſtruction religieuſe devra être mieux ſoignée.

Cependant on ne peut ſe diſſimuler qu'une grande partie des abus que je viens de noter, ſe trouveront dans les Eccléſiaſtiques libres : ils ſeront, comme ces premiers, trop occupés de leurs intérêts ; ils n'agiront pas de concert, ils ne concourront pas tous enſemble au même but, mais chacun marchera avec plus ou moins de zele, ſans ſe mettre en peine de la maniere dont les autres marchent. L'expérience fait voir que les maîtres ſont rarement d'accord avec le Principal, ſur-tout ſi celui-ci eſt un homme exact, qui aime le bon ordre & qui veuille le faire obſerver. Les diviſions éclattent ſouvent au dehors. Les diſciples prennent parti pour leur maître, & il eſt à craindre qu'il ne les en récompenſe, en ſe relâchant de la ſévérité de la diſcipline. Le Principal, en perdant toute autorité ſur les maîtres, la perd auſſi ſur les écoliers, & le déſordre eſt à ſon comble : s'il veut ſe plaindre, tous les Profeſſeurs ſe réuniſſent contre lui, & il devient la victime de ſon zele. Les Principaux qui veulent conſerver leurs places, & qui ſavent bien le ſort qui leur eſt réſervé, s'ils oſent reclamer en faveur de l'ordre, ſe taiſent & achetent leur tranquillité aux dépens du bien public. Tout ceci encore admet des exceptions, & je connois

connois des colléges tenus par des Eccléſiaſtiques libres, qui ſont excellens.

A cette conſidération très-puiſſante, s'en joint une autre qui mérite d'être peſée. Les Dioceſes manquent preſque par-tout d'Eccléſiaſtiques. La diſete deviendra plus grande, ſi on permet qu'une partie ſe deſtine à l'enſeignement public; il n'y en a point qui ne préfere une place de Régence à celle de Vicaire dans une campagne, & qui ne faſſe tous ſes efforts pour en obtenir une, ou dans ſon Dioceſe, ou dans un autre. Les fonctions d'Inſtituteur public & celles du ſaint miniſtere ſont ſi différentes; les unes préparent ſi peu aux autres, qu'on pourroit regarder comme perdus pour le ſervice des campagnes, ceux qui auront rempli un certain nombre d'années les fonctions d'Inſtituteur dans les colléges. C'eſt un fait confirmé par l'expérience d'où il réſulte que quoiqu'on puiſſe employer utilement les Eccléſiaſtiques libres dans le gouvernement des colléges, ce ne ſont pas encore ceux qui méritent la préférence.

En parlant des colléges tenus par des Laïcs & des Eccléſiaſtiques, je n'ai eu nullement en vue de parler des colléges de l'Univerſité de Paris, mais ſeulement de ceux des provinces. Perſonne n'eſt plus ſincerement que moi pénétré de reſpect pour ce Corps antique & vénérable,

qui a été le reſtaurateur des Lettres en France, le plus zélé défenſeur du goût & de la bonne littérature, le modele de l'enſeignement pour ce Corps, qui a toujours fourni une ſucceſſion d'hommes diſtingués, qui en compte dans ce moment pluſieurs, qui ſoutiennent avec éclat la gloire de leurs devanciers. Plus accoutumé à honorer qu'à cenſurer les écoles de Paris, j'ignore ſi elle a de grandes réformes à faire; mais je ſais bien qu'elle n'a pas beſoin qu'on l'en avertiſſe, & qu'elle trouvera toujours dans ſon ſein les talens, les reſſources & le zele néceſſaires pour les opérer.

Il reſte à examiner quel ſervice on peut attendre des hommes de Corps. Ceux-ci doivent être diviſés en deux claſſes, les Réguliers & les Congrégations Eccléſiaſtiques enſeignantes. L'état régulier conſidéré en lui-même, n'a rien qui s'oppoſe formellement à la profeſſion d'Inſtituteurs. Je m'abſtiens de traiter les queſtions de controverſe qu'on a coutume d'agiter ſur cet article. Quelqu'impartialité que je fuſſe aſſuré d'y mettre, je craindrois d'être regardé oomme ſuſpect; je dirai ſeulement qu'il y a dans tous les Ordres réguliers des hommes très-capables d'inſtruire & d'éclairer; que s'il ſe rencontre dans les Conſtitutions & les genres de vie de quelques Ordres, des choſes qui paroiſſent oppoſées aux fonctions de l'enſei-

gnement public, l'éducation qu'on y reçoit ne paroît pas s'y rapporter, rien n'eſt plus facile au Gouvernement que de lever ces obſtacles, s'il prend le ſage parti de leur faire partager les devoirs importants de l'inſtruction publique.

L'avantage d'employer pour l'éducation, des Corps, plutôt que des particuliers Laïcs ou Eccléſiaſtiques, paroît aujourd'hui univerſellement reconnu. A l'époque où les Jéſuites manquerent au plus grand nombre des écoles du royaume, on ſe laiſſa éblouir par des ſophiſmes éloquens, propoſés contre les Corps, par des hommes fait pour diriger l'opinion, & répétés ſans examen par la multitude. Les uns agiſſoient de bonne foi, & les autres étoient mus par des vues artificieuſes. Tout le monde ne fût pas ſéduit; mais le plus grand nombre fût entraîné par le torrent. Vingt ans d'expérience bien funeſte à la Nation, ont été néceſſaires pour déraciner les préjugés qu'on avoit fait naître : on en paroît bien revenu, & il ſemble qu'on penſe aſſez généralement qu'encore qu'on puiſſe former de bons colléges avec des particuliers, & qu'il y en ait réellement de tels dans pluſieurs villes du Royaume, la choſe eſt plus difficile, plus rare, & toujours peu durable. On paroît perſuadé, & le Gouvernement s'en eſt expliqué plus d'une fois, que pour donner aux écoles publiques de

la consistance & pour les rendre aussi utiles qu'elles peuvent l'être, il faut les confier à des Corps.

Ce n'est en effet que dans les Corps qu'on peut trouver l'unité, l'ensemble & ce concours de vues vers un même but, qui peut seul produire le plus grand bien : ce n'est que dans les Corps que toutes les forces agissent de concert, que les moyens sont mis en commun & les lumieres de tous employées comme les lumieres d'un seul. Ce n'est que dans les Corps que le fort a intérêt de couvrir le foible, & que l'éducation ne souffre pas de sa foiblesse ; ce n'est que dans les Corps qu'on peut être véritablement assujéti à un plan suivi d'éducation religieuse & littéraire, parce que le plan y étant une fois arrêté, & tous étant soumis à la même regle, il n'est permis à personne de marcher dans des routes de fantaisie. Enfin, ce n'est que dans les Corps qu'un Professeur qui négligeroit ses devoirs, ou qui donneroit dans quelqu'écart, peut être remplacé sur le champ, sans formalité & sans scandale.

Je me permettrai néanmoins de dire qu'à ces avantages qui sont communs à tous les Corps, les Congrégations Ecclésiastiques & enseignantes en réunissent d'autres qui leur sont propres & qui paroissent devoir leurs faire donner la préférence.

Je m'abſtiendrai de les rapporter ici pour ne choquer perſonne , & je me contenterai de dire que l'enſeignement eſt leur état , leur fonction principale , l'objet eſſentiel de leur inſtitut, & que dans ces Congrégations , les Loix , l'éducation , les études , tout ſe rapporte à cette fin.

CHAPITRE SIXIEME.

Y a-t-il dans le Royaume des Congrégations enſeignantes ?

Cette queſtion pourra paroître bizare & même ridicule de la part de l'Auteur de ce Mémoire , ſi on parvient à le connoître , & on penſera bien que ce n'eſt pas en forme de doute qu'il la propoſe. Mais elle n'a paru telle au Rédacteur du Cahier d'un Bailliage , où nous avons lu avec une ſurpriſe extrême , *Que vû la décadence des études , il ſoit créé un Corps enſeignant , dont le Clergé préſentera le régime & aura ſeul la ſurveillance , ce Corps manque à l'Etat.* Cet article du cahier dont nous parlons , n'eſt que le réſultat de ce qui avoit été dit plus au long dans un diſcours éloquent , & rempli d'ailleurs de vues ſages , prononcé en préſence du Clergé & du Bailliage , par un Prélat dont nous reſpectons les lumieres & les bonnes intentions , mais qui a été induit en

erreut par les Mémoires qui lui ont été présentés. Ce n'est pas lui que nous attaquons, mais les notes qu'on lui a fournies; il est trop juste, pour blâmer notre sensibilité dans une affaire qui nous touche de si près. *Qu'il soit créé un Corps enseignant*, &c. *ce Corps manque à l'Etat.* . . . .

Voilà jusqu'où l'esprit de parti peut aveugler ceux qui s'y abandonnent. Voilà le genre d'encouragement qu'on accorde à des Congrégations qui depuis deux siecles se sont consacrées aux laborieuses fonctions de l'enseignement dans tous les genres; qui les ont remplies de maniere à mériter la confiance du Gouvernement, des Evêques sous les yeux desquels elles travaillent, & des villes où elles sont établies; on va jusqu'à les regarder comme non-existantes : cependant elles possédent dans le Royaume des établissemens nombreux & très-considérables, qui ont entre leurs mains des succès qui n'auroient pas dû échapper à l'Auteur de cette observation. Qu'on nous permette d'examiner avec quelque attention le contenu de cet article, *vu la décadence des Etudes* : de quelles études veut-on parler ? Est-ce des études littéraires qui se font dans les colléges, ou des études saintes qu'on fait dans les Séminaires ? Je laisse à d'autres à examiner jusqu'à quel point celles-ci sont déchues, quelle en est la cause, & quel remede on pourroit y

apporter. Je me borne aux colléges, & je demande à ceux qui ne cessent de calomnier ces écoles publiques, sur la foi de quelques frondeurs, s'ils sont bien instruits de l'objet dont ils parlent si légérement, s'ils ont visité les différens colléges du royaume, s'il ont comparé l'enseignement actuel avec celui de nos peres, en un mot, s'ils ont assez de renseignemens & de lumieres pour décider cette question? Je sais qu'il y a des réformes à faire, de meilleures méthodes à suivre, des plans plus utiles à proposer. C'est l'objet de cet écrit, je m'en suis expliqué librement, & je n'ai rien dissimulé de ce que je pouvois connoître.

Mais dire *que les Etudes sont tombées en décadence*, c'est affirmer qu'on fait moins bien aujourd'hui, qu'on ne faisoit autrefois; & je mets en fait que les colléges qui laissent encore tant de choses à desirer, sont néanmoins mieux adaptés à l'éducation qu'ils ne l'étoient dans le temps dont on parle. J'en appelle au témoignage des parens; qu'ils comparent ce qu'on leur apprenoit au collége, ce qui faisoit l'objet des études publiques avec la maniere dont on instruit aujourd'hui leurs enfans: autrefois tout se bornoit au Latin, & à un peu de Grec; les classes de Philosophie n'étoient qu'un jargon scientifique qu'il falloit se hâter d'oublier. Il n'y avoit pas une seul école, où l'on enseignât les plus simples élemens de Mathé-

matiques. Aujourd'hui il n'y a pas un collége un peu confidérable, où à l'étude des langues on n'affocie celle de la Géographie, de l'Hiftoire, des fciences naturelles. Il n'y a pas une claffe de Philofophie où l'on ne foit à peu-près au courant des découvertes, où l'on n'enfeigne de bons élémens de Mathématiques.

Les Profeffeurs, dit-on dans cet article, *font trop jeunes.* Les Régens de Sixieme, Cinquieme & Quatrieme font jeunes dans les Congrégations, j'en conviens, c'eft-à-dire de l'age de vingt à vingt-deux ans; mais chez les Jéfuites, dont je ne crains pas d'invoquer le témoignage, n'étoient-ils pas plus jeunes encore? N'étoit-ce pas une loi établie chez eux, qu'on ne répétoit aucune claffe, jufqu'à la Seconde inclufivement? ceux qui blâment cette maniere en ont-ils balancé les avantages & les inconvéniens? Savent-ils que dans les Congrégations enfeignantes, les jeunes Profeffeurs dont nous parlons font dirigés dans toutes leurs opérations, qu'ils ne produifent rien en public qui n'ait été revû par leurs Directeurs d'étude, & que leurs jeuneffe eft toujours étayée de l'expérience des anciens? Faut-il donc être vieux & bien confommé dans les lettres, pour enfeigner les premiers élémens fi fecs, fi rebutans? n'y a-t-il pas plus d'analogie entre l'âge des jeunes Profeffeurs

& celui des enfans qu'ils ont à conduire. L'expérience nous apprend qu'ils s'accommodent mieux à leur légéreté, à leurs caprices, à leurs enfantillages, qu'ils les aiment & en ſont aimés davantage. Il faut mettre de l'intérêt à tout ce que l'on fait, pour le bien faire : or il n'y a que les jeunes gens qui puiſſent en mettre à des exercices qui n'en ont aucun par eux-mêmes, qui rebutent & ennuyent ceux qui les ont pratiqués quelques années. Qu'on examine bien cette queſtion ſans préjugé, & on ſera forcé de convenir, qu'il n'y a rien de plus déplacé avec des jeunes gens vifs, ſémillants, toujours en actions, qu'un barbon triſte, inquiet, ennuyeux.

Les Profeſſeurs plus avancés & d'un âge mûr, ajoute-t-on, *ne ſont dans leurs emplois qu'un certain nombre d'années ; ils les font ſervir de moyens pour s'avancer dans leur Corps, ils ſe préparent, en attendant, à la prédication & aux fonctions du ſaint miniſtere, &c.* Quand tout cela ſeroit rigoureuſement vrai, quel inconvénient y trouveroit-on? Eſt-il néceſſaire d'enſeigner toute ſa vie, & de ne voir aucun terme à des travaux auſſi pénibles, pour s'en acquitter dignement ? Qu'on ne s'y trompe pas, il n'y a qu'un certain âge qui ſoit propre à l'enſeignement, après lequel il devient inſuportable. C'eſt

le grand inconvénient des régences fixes, & des Professeurs inamovibles. On reproche ici aux Congrégations ce qu'on y devroit louer comme un avantage pour le bien de l'éducation; & c'est ce qui arrive presque toujours lorsqu'on parle de choses qu'on n'entend pas. Il y a des Professeurs dans ces Corps qui demeurent très-long-temps dans les classes; mais c'est leur goût pour ce genre d'exercice qui les y retient, & non la nécessité, & ils font toujours bien ce qu'ils aiment toujours.

On se prépare pendant le temps de la régence à remplir d'autres emplois dans son Corps. Aimeroit-on donc mieux que les Professeurs vécussent dans l'oisiveté; qu'ils fussent des hommes frivoles, uniquement occupés des petits devoirs de société, que des hommes de retraite, d'étude & de travail? Les occupations dont on parle, ont-elles quelque chose d'opposé aux devoirs les plus austeres d'un Instituteur public? Ceux dont les places sont inamovibles ne s'occupent-ils donc que de leur profession? Nous n'aurions pas cette belle traduction des Géorgiques, & ce charmant Poëme des Jardins si M. l'Abbé de l'Isle ne se fût occupé que de sa classe: je cite cet exemple entre mille.

C'est d'après tous ces graves motifs qu'on demande, *qu'il soit créé un Corps, &c.* Y a-t-on

bien penſé, lorſqu'on a fait cette démande ? L'Aſſemblée nationale régénerera tout, nous l'attendons de ſa ſageſſe, de ſes lumieres, de ſon courage & du zele patriotique dont elle eſt animée ; mais elle ne créera rien, en prenant cette expreſſion dans ſon acception rigoureuſe, & en la prenant dans le ſens de l'article, je demande ſi on croit bonnement, qu'on puiſſe créer un Corps, & un Corps enſeignant, comme on crée un régiment ? Quelle idée a-t-on donc des Inſtituteurs publics, des fonctions qu'ils ont à remplir, des qualités perſonnelles que ces fonctions exigent, des talens, des connoiſſances & des vertus qui leur ſont néceſſaires, ſi on penſe qu'un ſeul acte de la volonté ſuffit pour donner l'exiſtence à un pareil Corps ? Mais nous ne nous méprenons pas ſur les motifs qui ont dicté cet article ſi injurieux aux Congrégations enſeignantes. Nous ſouhaitons que les vues de l'Auteur ſoient remplies, ſi ce doit être pour le bien de l'Egliſe & celui de l'inſtitution publique ; nous ne cherchons que ce bien & nous ſommes loin d'exclure aucun des moyens qui peuvent le procurer.

Après cet aveu bien ſincere, nous dirons avec l'intention formelle de ne choquer perſonne, ce que nous penſons du projet de former un Corps enſeignant ; nous ne ſommes plus dans

ces temps de ferveur qui favorisoient les établissemens de cette espece. Celui qu'on formeroit aujourd'hui, auroit bientôt toutes les imperfections qu'on reproche à ceux qui existent. La sagesse demande que dans le choix des moyens, on préfere ceux qui présentent des succès plus certains, & moins d'obstacles à vaincre. Il existe dans le Royaume plusieurs Corps enseignans, qui ont rendu de grands services à l'Etat; il y a sur-tout deux Congrégations établies pour l'enseignement public, & consacrées depuis leur origine à ce pénible & glorieux ministere, l'Oratoire & la Doctrine chrétienne. Ces deux Congrégations y possedent un grand nombre d'établissemens considérables: on connoît leurs principes, leurs vertus, l'esprit qui y regne; elles sont dégagées de tout ce qu'on regarde comme un obstacle dans les autres Corps. C'est une association libre, dont tous les membres réunis par la charité, par le zele & l'amour du bien public, sont François & citoyens. Ces deux Congrégations deviendront, quand on le voudra bien, les véritables ressources de l'Etat pour l'enseignement. Qu'on fasse pour elles ce qu'on voudroit faire pour un nouveau Corps, la justice & les services qu'elles rendent depuis deux cents ans sollicitent cette préférence.

CHAPITRE SEPTIEME.

Moyens d'organiſer ces deux Congrégations enſeignantes, de maniere qu'elles puiſſent remplir les vues du Gouvernement.

Il n'y a que le Gouvernement qui puiſſe rendre ces deux Congrégations auſſi utiles qu'elles peuvent l'être & leur faire remplir leur deſtination dans toute ſon étendue. Les moyens ſont dans ſes mains; ces moyens ſont faciles, il ne faut que vouloir en uſer. J'en propoſerai quelques-uns d'après la connoiſſance que j'ai de ces Corps, & les réflexions qu'une longue expérience m'a mis dans le cas de faire.

Je déſirerois d'abord que l'Etat choisît & adoptât ſolemnellement, par des Lettres-patentes ces deux Congrégations, pour l'enſeignement public du Royaume, ſous le titre l'une de Congrégation françoiſe & enſeignante de l'Oratoire ; l'autre, de Congrégation françoiſe & enſeignante de la Doctrine chrétienne. Cette adoption, en les rendant conſtitutionnelles, leur donneroit une exiſtence impoſante, qui répondroit à l'importance, & à la dignité de leurs fonctions.

Il importe certainement de diriger les idées & de fixer l'opinion ſur les égards & la conſi-

dération que méritent des hommes à qui l'Etat confie ce qu'il a de plus cher : la pépiniere des citoyens de toutes les claſſes, le plus précieux objet de la génération préſente, toute l'eſpérance de la génération future ; des hommes aſſez généreux pour lui conſacrer par devoir, & par le ſeul motif du bien public, dans la plus pénible de toutes les carrieres, les plus belles années de leur vie, leur liberté, leurs talens, toute leur exiſtence. Il importe de donner aux Inſtituteurs de la nation une grande idée de leurs fonctions, d'élever leur ame à la hauteur des devoirs que la Religion & la Patrie leur impoſent, & d'honorer à leurs propres yeux la profeſſion qu'ils exercent. Il en réſultera qu'ils l'aimeront davantage, qu'ils en approfondiront les obligations avec plus d'intérêt ; qu'ils les rempliront avec plus de zele & de ſuccès.

Il n'y a que l'Etat qui puiſſe opérer cette révolution : c'eſt de lui que partent les diſtinctions, qui fixent l'eſtime publique ; on prend bientôt l'opinion qu'il conſacre par des témoignages diſtingués, & on honore toujours ceux qu'il veut honorer. Que l'Etat les annonce donc à la Nation, comme ſes Inſtituteurs & les dépoſitaires de ſa confiance ; qu'il leur aſſigne dans la conſidération publique le rang qui leur eſt dû, & qu'il les en faſſe jouir ; que ce ne

ſoit plus ſeulement un pere, une mere qui les ſubſtitue à ſa place dans le plus ſaint de tous ſes devoirs, mais la patrie elle-même, qui leur confie l'éducation de ſes enfans, & qui les honore en mettant ſolemnellement ce dépôt ſacré ſous la garde de leur ſageſſe. On ſent ce que peut produire de vertu & d'enthouſiaſme dans une ſociété de gens de lettres, une ſi glorieuſe adoption, & combien la choſe publique y gagneroit.

Il ſeroit néceſſaire, que ces Congrégations fuſſent régies dans tout ce qui regarde l'enſeignement, par des loix publiques, non par des Conſtitutions particulieres; que ces loix eûſſent tout prévu, tout ordonné, qu'elles obligeâſſent tous les membres, & qu'il ne fût permis à perſonne de les enfreindre impunément. Par-là chaque individu acquerroit le caractere d'homme public, tant qu'il demeureroit attaché à la Congrégation, comme un de ſes membres dans la claſſe enſeignante; il ne ſeroit plus à lui, il appartiendroit à l'Etat, qui lui aſſure l'exiſtence honorable dont il jouit. Il ne diſpoſeroit pas de lui-même ſelon ſes fantaiſies; c'eſt la Congrégation qui en diſpoſeroit comme d'un bien commun, & d'après les loix qui auroient été établies. A la fin de chaque année claſſique, le Régime fe-

roit imprimer le tableau de tous les emplois publics avec le nom & la place de chaque individu. Lorſque le tableau auroit été ſigné & arrêté, il auroit force de loi, la plus légere réſiſtance de la part d'un Profeſſeur ſuffiroit pour le faire rayer du nombre des membres du Corps, & le priver de tous les avantages qui y ſont attachés. Ce devroit être une des Loix publiques, fixes & invariables; ce qui n'empêcheroit pas, qu'un Profeſſeur qui déſireroit un tel emploi plutôt qu'un autre, n'en pût faire dans le cours d'une année, la demande à celui qui ſeroit chargé de ce département.

Du reſte, c'eſt dans la commiſſion dont nous avons parlé plus haut que doit être propoſé & rédigé un corps de Loix, qui regle toutes les opérations du corps enſeignant juſqu'aux plus petis détails, ſans laiſſer abſolument rien à l'arbitraire des Supérieurs ou des inférieurs. Il eſt néceſſaire que ces Loix ſoient ſanctionnées & revêtues de toutes les formalités qui peuvent leur imprimer le caractere de Loix publiques & les faire reſpecter.

Mais il ne ſuffit pas de donner à ces Congrégations de la conſidération & des bonnes Loix, il faut encore les mettre en état de remplir les vues du Gouvernement. Pour bien enſeigner, il faut de bons maîtres, & ces bons

maîtres

maîtres, il faut les former. il eſt donc abſolument néceſſaire d'établir, aux frais du Gouvernement, des écoles ou Séminaires de Profeſſeurs dans chacune de ces Congrégations. Je voudrois qu'on leur laiſſât le ſoin de placer ces écoles dans les lieux qui leur paroîtroient les plus propres à remplir cet objet : qu'on réglât, que, pour y être reçu, il faudroit avoir fait au-moins la premiere partie du cours complet, dont nous avons parlé. Il n'y auroit que ceux qui ſe deſtineroient à l'état eccléſiaſtique qui y ſeroient admis. Le cours d'éducation dureroit quatre ans, pendant leſquels on ſeroit inſtruit dans le plus grand détail des devoirs d'un Inſtituteur & de la meilleure maniere de les remplir par des hommes de ces Congrégations, qui auroient fourni cette carriere avec le plus de diſtinction qui ſeroient capables de ſe former des ſucceſſeurs, & qui auroient le plus grand intérêt d'y réuſſir. Les jeunes candidats feroient ſous les yeux de leurs directeurs, le cours d'éducation qu'ils devroient enſeigner ; il remonteroient aux ſources dont les livres élémentaires auroient été tirés, & y puiſeroient ſous la direction des maîtres habiles, la plus abondante & la plus pure doctrine. Ils étudieroient avec les lettres & les ſciences, nos livres ſaints, un bon livre de Théolo-

gie, & tout ce qui pourroit les former à la piété, si nécessaire à leur état.

Ceux qui auroient des talens suffisans, étudieroient tout le plan, c'est-à-dire, la premiere & la seconde partie ; ceux-là seroient propres à tous les emplois, & pourroient enseigner dans toutes les classes. Ceux qui auroient des talens d'un ordre inférieur, n'en parcourroient que la premiere partie, & ne pourroient enseigner que dans celle-là. Enfin il y en auroit, qui, par choix ou par défaut de capacité, seroient fixés aux trois premieres classes, & y feroient leur cours entier de régence.

Ce cours seroit de vingt ans, dont dix de rigueur, & les dix autres pour obtenir la pension d'Emérite. En s'aggrégeant à la Congrégation, après les quatre années d'épreuve, on s'engageroit donc à y enseigner pendant dix ans, & on y seroit tenu par une loi expresse du gouvernement, qui déclareroit incapables de toute fonction publique ceux qui violeroient leur engagement. Nosseigneurs les Evêques ne pourroient, avant ce temps, leur conférer aucun bénéfice incompatible avec leurs fonctions, ni admettre aucune résignation en leur faveur. La loi pourroit même les déclarer nulles comme étant faites à des hommes qui n'étoient pas libres.

Cependant comme ces dix années de service

anroient pour objet d'indemniſer l'Etat de la nourriture, de l'entretien, & de l'éducation reçues à ſes dépens pendant les quatre années d'épreuve, ceux qui l'indemniſeroient, en payant pour chacune des quatre années la penſion qui ſeroit convenue, ou ſeulement la moitié après avoir ſervi cinq ans, ſeroient libres de ſe retirer.

Pour éviter les déſertions, ceux qui ne pourroient pas produire un certificat du Supérieur général, par lequel il conſtât qu'ils ont rempli leur engagement avec la Congrégation, ſeroient ſoumis à la peine de la loi mentionnée ci-deſſus. Il en ſeroit de même de ceux qui, par mauvaiſe conduite, inſubordination, négligence marquée de leurs devoirs publics, ſe ſeroient fait renvoyer.

Mais comme pluſieurs pourroient entrer dans la maiſon d'épreuve, uniquement pour profiter de ſes avantages, & ſans aucun deſſein de ſervir la patrie dans les fonctions de l'enſeignement, aucun ne devroit y être reçu que ſur la caution des parens qui s'engageroient à payer une penſion convenue dans le cas où leurs enfans quitteroient avant que d'avoir fait leur ſervice.

Après vingt ans d'enſeignement, il y auroit une penſion d'Emérite de 300 liv. en ſus de ce qui ſeroit donné à chacun pour ſon entretien. Cette penſion ne ſeroit accordée qu'à ceux qui demeureroient dans la Congrégation, & ceſſe-

roit du moment qu'on viendroit à la quitter.

Il ne ſuffit pas en effet que la Congrégation, pour être bien organiſée, ait des Profeſſeurs capables de remplir leurs emplois; il faut encore qu'elle ait un régime général, des Viſiteurs, des Principaux, Sous-principaux, Préfets des claſſes, Préfets de penſion; en un mot, que la partie gouvernante ſoit toujours en nombre ſuffiſant pour entretenir le bon ordre. La penſion de 300 liv. ſeroit donc tout-à-la-fois & la récompenſe de vingt ans de travail, & le moyen le plus propre à fixer dans le Corps un grand nombre de membres, puiſqu'on ne pourroit en jouir que dans ſon ſein. On doit préſumer d'ailleurs que ceux qui la quitteroient après vingt ans de régence auroient un ſort qui les mettroit dans le cas de ſe paſſer de la penſion, & ceux qui ſe feroient exclure par leur mauvaiſe conduite ne mériteroient aucune récompenſe.

Le régime des deux Congrégations établi à Paris ſeroit chargé de fournir à l'entretien des écoles de Profeſſeurs & aux penſiont des Emérites. Ce ſeroit donc aux deux maiſons du régime que l'Etat devroit attacher des revenus ſuffiſans pour fournir à toutes les dépenſes qui ſeroient conſidérables, en leur impoſant l'obligation de rendre tous les ans leur compte à celui de la commiſſion des colléges, qui ſeroit

prépoſé pour les recevoir, & de juſtifier toutes les ſommes employées. Il eſt impoſſible d'établir d'une maniere fixe à quoi ſe monteroit cette dépenſe. Il eſt clair qu'elle croîtroit avec le nombre des colléges qu'on confieroit à ces Congrégations, qui néceſſiteroient un plus grand nombre d'éleves, & avec les Emérites fixés à 300 liv.

On a calculé que dans le moment actuel 60,000 livres de revenu attachées au régime de chaque Congrégation lui ſuffiroit pour faire face à tout, ſauf à augmenter cette ſomme à meſure que les beſoins deviendroient plus grands.

C'eſt dans les biens eccléſiaſtiques qu'il faut chercher cette reſſource : rien n'eſt plus juſte que d'en faire ſervir une partie à l'inſtruction publique. Qu'on établiſſe donc une caiſſe ſous le nom de *Caiſſe d'Inſtruction* ; qu'on y réuniſſe un nombre ſuffiſant de bénéfices conſiſtoriaux ; qu'on y verſe toutes les menſes des Religieux ſupprimés, & tout l'excédant des biens attachés à l'inſtruction ; & on aura de quoi fournir à cette dépenſe devenue d'une néceſſité abſolue. Il y auroit quelques Eccléſiaſtiques de moins dans le Royaume, pourvus d'Abbayes ou de Prieurés, ce qui n'eſt pas un malheur public ; & l'inſtruction de la jeuneſſe ſeroit établie & dotée : ce qui eſt un très-grand bien.

Il faut pourvoir auſſi à l'entretien du Chef de

ces deux Congrégations & de leur Conſeil, les mettre en état de ſe ſoutenir d'une maniere conforme à la dignité de leur place, & de fournir aux dépenſes qu'elle entraîne néceſſairement. Cette demande ne paroîtra ſans doute extraordinaire à perſonne : lorſqu'on forme un grand établiſſement public, on aſſigne à ceux qui ſont chargés de le régir & de le gouverner un revenu ſuffiſant pour ſoutenir les charges de décence & de néceſſité attachées à leur emploi. Or dans la ſuppoſition que le plan que nous propoſons fût agréé, le régime de chaque Congrégation auroit à fournir aux frais d'entretien de dix perſonnes au moins à Paris, aux voyages des Chefs dans les différens colléges où leur préſence pourroit être néceſſaire, à ceux de quatre Viſiteurs dans tout le Royaume, & à une foule de dépenſes qu'il eſt impoſſible de prévoir & de fixer. Ce ne ſeroit pas trop d'attacher une Abbaye de vingt mille livres de rente non à la perſonne des Chefs, mais à leur place : je voudrois le titre d'Abbé pour leur donner dans le Clergé un rang que leur qualité de Supérieur général d'une Congrégation adoptée par la Nation pour l'enſeignement public ſembleroit ſolliciter.

Qu'on examine ce qu'on a fait pour Saint-Cyr, qui n'eſt qu'une petite portion du bien général qu'on propoſe ici, & on jugera ſi l'on

doit être arrêté par les frais que notre établiſſement demande.

Ces deux Congrégations, dira-t-on, ſont-elles aſſez nombreuſes pour remplir tous les colléges du Royaume ? Non aſſurément, mais elles le deviendroient bientôt, ſi on leur accorde la conſidération dont nous venons de parler, & ſi on ajoute à cette conſidération les moyens néceſſaires pour former des ſujets. Avec quel empreſſement les jeunes gens des familles les plus honnêtes, deſtinés à l'état eccléſiaſtique, brigueroient-ils l'avantage d'être reçus dans des Corps qui exiſteroient avec une diſtinction particuliere, ſous la protection ſpéciale de l'Etat; dans des Corps libres où ils ſeroient aſſurés de trouver des loix ſages, un gouvernement modéré, des mœurs douces, la politeſſe des gens de lettres, des exemples édifians, beaucoup d'inſtruction, la conſidération publique, un bien-être qui les mettroit actuellement & pour toute leur vie à l'abri des beſoins & des inquiétudes de la fortune ?

D'ailleurs il n'eſt nullement néceſſaire dans le plan que nous propoſons, de confier tous les colléges à ces deux Congrégations. Il ne faut dépouiller perſonne; il eſt même bon & utile de conſerver les colléges qui vont bien, par qui que ce ſoit qu'ils ſoient remplis. C'eſt un objet

d'émulation dont il ne faut pas se priver. Il faudroit même, s'il étoit possible, augmenter le nombre de ceux qui sont remplis par des Corps réguliers, & accueillir avec reconnoissance aux qui offriroient leurs services. Il y aura de l'emploi pour tout le monde, & il ne faut repousser aucun moyen de faire le bien.

CHAPITRE VIII.

Les Collèges, leur dotation leur forme, leur discipline.

Tous les colléges ne peuvent pas être destinés à remplir le plan national dans toute son étendue : ils n'auroient ni des dotations suffisantes pour fournir aux frais des établissemens qu'il suppose, ni des logemens assez vastes, ni un nombre d'éléves assez considérable, ni les maîtres de tout genre que ce plan exige. Il suffira donc d'en établir un de cette espece dans la Capitale de chaque Province, dans les villes épiscopales assez considérables pour fournir aux dépenses nécessaires, & dans celles qui sans être épiscopales ont déja de grands colléges bien montés & d'une grande réputation. Je les appelerai colléges de la premiere classe. Dans les villes moins considérables on ne remplira que la premiere partie du plan national : ce seront

les colléges de la ſeconde claſſe. Je nommerai colléges de la troiſieme claſſe tous ceux qui ne réuniſſent pas cent éléves, & on multipliera, autant que le beſoin l'exigera, le nombre de ces derniers établiſſemens.

La dotation de tous les colléges grands & petits (je ne parle plus que de ceux qui ſont occupés par les Congrégations enſeignantes) doit être de 1,300 liv. par tête, dont 400 liv. pour l'entretien particulier des membres, & 900 liv. pour l'entretien commun, dans lequel ſe trouve compris la nourriture, le chauffage, &c.; les maladies, les frais de voyages, les domeſtiques, &c. Dans le nombre de perſonnes pour leſquelles il faut payer 1,300 liv. je comprends le Principal, le Sous-principal, le Préfet des claſſes, le Procureur de la maiſon, les Profeſſeurs néceſſaires, & ceux qui ayant fait leur cours de claſſes, doivent être répartis dans les colléges, & y trouver leur ſubſiſtance; ils ſont connus ſous le nom d'Emérites, ou ſurnuméraires, ou vieillards: ils ne ſont point inutiles dans les colléges; ils confeſſent les écoliers, ils les préparent à leur premiere communion; ils compoſent le conſeil du Supérieur; ils ſuppléent avec le Sous-principal & le Préfet des claſſes les Profeſſeurs malades; ou obligés de s'abſenter pour quelque temps, ils dirigent

les jeunes Profeſſeurs ; ils contribuent au bon ordre par leur exemple & la ſageſſe de leurs conſeils. Un collége ne va jamais mieux que lorſqu'on peut réunir dans chacun deux ou trois de ces reſpectables Emérites. S'il arrivoit que les Emérites refuſaſſent de remplir toutes les fonctions que nous leur aſſignons dans cet article, leur penſion ſeroit ſupprimée.

Comme la dotation de 900 liv. par tête eſt très-juſte pour fournir à tous les articles ci-deſſus énoncés, on aſſignera une ſomme annuelle pour les réparations plus ou moins conſidérables ſelon la quantité des bâtimens & l'état où ils ſe trouvent. Les reconſtructions doivent être toujours aux frais de la caiſſe d'inſtruction, dans laquelle doivent être verſés tous les revenus des colléges qui ſont au-deſſus des ſommes fixées pour leur dotation. On déterminera auſſi une ſomme annuelle pour les prix, une autre pour la bibliothéque, & une troiſieme pour les inſtrumens & machines de phyſique expérimentale. Ce dernier article ne regarde que les colléges de la premiere claſſe.

Par-tout où il ſe trouve une maiſon de campagne attachée aux biens du collége, & à portée de la ville, elle ſera donnée gratuitement, & en ſus de la dotation, avec ſes petites appar-

tenances, pour la récréation des Professeurs & des Pensionnaires.

Les dotations en argent étant sujettes à des variations considérables par le rehaussement progressif des denrées, par-tout où il y a des biens-fonds dépendans du collége, on y attachera une portion de ces biens qui puisse rendre un revenu net égal à celui que nous leur avons fixé. Là où il n'y aura pas de biens-fonds, il sera nécessaire de faire tous les dix ans un balancement entre la dotation assignée & le prix actuel du bled, qui détermine assez communément le prix des autres denrées.

Dans tous les colléges les Professeurs publics de toutes les classes seront membres de la Congrégation : on n'admettra les externes que pour l'écriture, le dessin, la musique, tous les arts d'agrément.

Dans toutes les petites villes où il y a des colléges très-peu nombreux, on réduira à cinq le nombre des personnes employées, savoir un Supérieur ou Principal, un Préfet des classes, & trois Régens. Le Principal & le Préfet des classes doivent être Prêtres. La premiere partie du plan national, excepté la philosophie, sera divisée en trois, & chaque division sera exactement remplie par chaque Professeur. Le Préfet distribuera tous les écoliers à-peu-près selon leur por-

tée, & ne les laiſſera paſſer d'une claſſe dans une autre, que lorſqu'ils auront rigoureuſement rempli tout ce qui eſt preſcrit pour celle où ils ſe trouvent. Dans ces colléges de la troiſieme claſſe qui ſeront toujours placés dans de très-petites villes, où les vivres ſont moins chers, la dotation par tête ne ſera que de 1200 liv.; mais ce qui eſt aſſigné pour l'entretien particulier de chaque membre ſera toujours de 400 liv. Il n'y aura point de ſurnuméraires : le Principal & le Préfet pourront ſuffire au remplacement des Profeſſeurs malades ou abſens.

Ces petits colléges bien dirigés ſeront de la plus grande utilité pour propager la bonne éducation dans une foule de petites villes, dont les familles aſſez communément bornées dans leur fortune, ne peuvent fournir aux dépenſes qu'entraînent le rranſport & l'entretien de leurs enfans dans les grandes villes. Les bonnes mœurs y gagneront, les jeunes-gens étant bien mieux ſurveillés & contenus par leurs propres parens que par les étrangers. Ces motifs doivent engager à multiplier ces ſortes d'établiſſement autant qu'il ſera poſſible.

La dotation de ces petits colléges eſt de 6000 livres par an. Le plus grand nombre des villes où ils ſeront placés, ſont dans une impuiſſance abſolue de fournir à cette dépenſe; on les y fe-

roit contribuer ſelon leur pouvoir, & la caiſſe d'inſtruction fourniroit le ſurplus.

Lorſque des réglemens de diſcipline auront fixé l'heure de l'entrée & de la ſortie des claſſes, leur durée, les congés ordinaires, l'ordre & l'eſpece des exercices publics, le jour qui doit les clore tous, celui de la rentrée, & par conſéquent la durée des grandes vacances, cet ordre ſera invariable, & abſolument le même pour tous les colléges du Royaume.

La police intérieure des claſſes, & tout ce qui peut contribuer à entretenir la ſubordination des diſciples, ſera par-tout & ſans aucun partage d'autorité, laiſſé à la ſageſſe du Principal, Sous-Principal, Préfet & Conſeil du collége. Ce Conſeil qui ſera compoſé, outre ceux dont nous venons de parler, de tous les membres du collége, qui ſeront dans les Ordres ſacrés, s'aſſemblera une fois par mois, ſauf les cas extraordinaires, dans une ſalle du collége deſtinée à cet uſage, & à l'heure aſſignée la veille par le Principal. Tous les Profeſſeurs auront la liberté d'y aſſiſter, s'ils le jugent à propos : dans ce conſeil, le Préfet des claſſes rendra un compte détaillé de l'état du collége depuis la derniere aſſemblée, de la ſubordination on inſubordination des diſciples, de leur application ou négligence dans l'obſervation de leurs devoirs,

des abus de tout genre qui pourroient s'être introduits. Il rendra compte des places qui auront été diſtribuées, & on marquera ſur les livres du collége, à côté du nom de chaque écolier, le rang qu'il a occupé dans ſa claſſe. Ce ſera dans ce conſeil qu'on traitera toutes les affaires de diſcipline ; tout ce qui peut contribuer à entretenir l'émulation, les bonnes mœurs, & la piété des diſciples. Rien n'y ſera laiſſé à l'arbitraire, ni du Principal, ni du Préfet, ni des Profeſſeurs. Les quatre premieres perſonnes du conſeil feront tous les deux mois la viſite générale du collége, & écriront ſur un livre deſtiné pour cet objet le journal de leur viſite.

Il y aura dans chaque Congrégation un nombre ſuffiſant de Viſiteurs-Généraux, qui feront très-exactement tous les ans la viſite de leur diſtrict, pour s'aſſurer que le plan national eſt fidélement rempli, & que toutes les loix preſcrites pour l'enſeignement public ſont rigoureuſement obſervées. Le journal de viſite de chaque collége de ſon diſtrict ſigné de lui, ſera envoyé au régime général, qui après en avoir pris copie, remettra l'original à la commiſſion des colléges.

Outre ces Viſiteurs internes, dont on pourroit ſoupçonner la colluſion par ménagement pour leurs Corps, quoiqu'elle ne fût nullement

à craindre dans la manifeſtation qu'ils feroient à leurs propres Supérieurs, je voudrois qu'il y eût des Viſiteurs externes établis par le Gouvernement, qui parcourroient tous les ans dans la belle ſaiſon chacun un quart des colléges du Royaume, jamais les mêmes deux ans de ſuite ; & qui rendroient à la commiſſion, par un journal détaillé, un compte exact de l'état des colléges qu'ils auroient viſités.

On proſcriroit dans les colléges tous les genres de châtimens corporels, ſans aucune exception, comme incompatibles avec la douceur de nos mœurs, & l'élévation des ſentimens qu'il faut inſpirer à la jeuneſſe, comme dangereux par l'abus qu'on en peut faire, par les idées de ſervitude & de crainte qu'ils peuvent donner aux éleves, par le dégoût du travail & des bonnes études, qui en eſt toujours la ſuite, par la colere, la violence & l'emportement qu'ils produiſent dans un âge, où la modération eſt ſi néceſſaire, enfin parce qu'ils ne peuvent produire aucun genre de bien.

Cependant comme il y a toujours dans une aſſociation de jeunes-gens, des caracteres diſcoles, turbulens, factieux, ennemis de toute regle, & capables de tout bouleverſer, on fixera pour toutes les maiſons d'éducation publique, les genres de peines qu'il ſera permis d'infliger. Il ſemble

qu'ils doivent ſe borner, tant pour les externes que pour les penſionnaires, aux arrêts, à la priſon, & enfin à l'expulſion, lorſqu'il y a incorrigibilité, que les déſordres ſont de nature à laiſſer craindre la contagion : mais la douceur & la charité des maîtres, les ſages avis donnés à temps & à propos, ſur-tout les conſeils de l'amitié, & ſes inſinuations puiſſantes, ſeront le plus sûr & le plus efficace de tous les moyens. La jeuneſſe eſt vive, légere, volage, mais elle eſt aimante & ſenſible à l'amitié; il eſt rare qu'elle réſiſte aux témoignages d'une affection ſoutenue.

CHAPITRE NEUVIEME.

Des Univerſités de Province.

Ce chapitre, qui ſeroit fort long, ſi je traitois tout ce qu'il y a d'important à dire ſur cette matiere, ſera néanmoins aſſez court. Je ne veux offenſer perſonne ; & pour cela je dois me renfermer abſolument dans l'objet que je me ſuis propoſé, & ne parler des Univerſités qu'autant qu'elles peuvent avoir des rapports avec l'éducation publique des colléges. Comme je défere les vices de cette éducation à l'Aſſemblée Nationale, & que j'en demande hautement la réforme,

forme, il ſe trouvera dans les Univerſités de Province des hommes animés de l'amour du bien public, qui demanderont celle de leurs écoles, ſi elles ſont dans le cas d'en avoir beſoin, qui propoſeront les moyens d'étendre le bien qu'elles font, & de le porter encore à un plus haut point de perfection.

Je dirai ſeulement que ſi l'on veut voir régner l'ordre & la paix dans les colléges, maintenir l'autorité des maîtres, & la ſubordination des diſciples, il faut qu'ils n'aient rien de commun avec ces Univerſités. Il y a en effet ſi peu d'analogie entre le régime des uns & des autres, les exercices, les aſſujétiſſemens, les travaux ſont ſi différens, qu'on ne voit pas quel rapport il peut y avoir. Les Univerſités ſont compoſées d'hommes libres & indépendans les uns des autres, & les colléges forment une petite ſociété aſſujétie à des Loix communes, & régie par elles; les Profeſſeurs de l'Univerſité n'entrent en claſſe qu'une fois par jour & une heure ſeulement; les Profeſſeurs des colléges entrent deux fois par jour, & au moins deux heures chaque fois. Les jeunes-gens qui fréquentent les Univerſités ſont par leur âge & ~~pour~~ par la nature de leurs écoles, libres & indépendans; ceux au contraire qui fréquentent les colléges ſont dans un aſſujétiſſement total & une dépendance entiere de

leurs maîtres. Les études des Professeurs & des éleves des différentes Facultés ne se rapprochent en rien de celles qui occupent dans les colléges les disciples & les maîtres.

C'est un usage établi dans les Universités que les Professeurs prennent quinze jours de congé à Noël, quinze jours à Pâques, huit jours avant le carême, & les Professeurs de Philosophie dans les colléges aggrégés veulent marcher sur leurs traces. Ils retranchent aussi à leur exemple une demi-heure de classe matin & soir, & ils terminent leurs exercices pour le plus tard à la Magdeleine. Cette variété de congés & de durée des classes est un abus très-considérable, & qui en entraîne beaucoup d'autres. On ne peut y remédier qu'en séparant entiérement le régime & la discipline des colléges du régime, & de la discipline des Universités, & en laissant les uns & les autres se régir d'après les Loix qui leur sont appropriées.

Que veulent en effet les Universités de Province qui ont des colléges aggrégés à leur Corps? elles veulent en avoir la supériorité, en diriger les opérations, les inspecter à leur gré : mais cette prétention, qui n'est d'ailleurs fondée sur aucun droit, est absolument impossible. Il n'y a pas de collége qui n'ait un chef, un Supérieur immédiat, auquel tous les Professeurs doi-

vent être ſoumis : en établir un autre, c'eſt oppoſer autorité à autorité, néceſſiter un conflit de juriſdiction, & ouvrir la porte aux diſſentions de toute eſpece. Si le tribunal de M. le Recteur a la ſupériorité ſur le collége, il ne voudra pas qu'elle ſoit oiſeuſe & ſans effet ; il ne pourra néanmoins preſque jamais en exercer les actes ſans contrarier celle du Chef du collége, celle des Profeſſeurs qui lui ſont unis, & les diſputes renaîtront ſans ceſſe.

Le Principal doit néceſſairement être chargé, de concert avec le Préfet des claſſes & les Profeſſeurs, du maintien de la diſcipline, & diriger avec eux toutes les opérations de ſon collége, M. le Recteur & ſon Tribunal ne peuvent s'en mêler, ſans y mettre du déſordre & de la confuſion, par le défaut néceſſaire de concert qu'il y aura toujours entre ces deux autorités rivales.

Dans un collége bien réglé, il y a un Préfet des claſſes qui les inſpecte matin & ſoir. Le Principal & le Sous-Principal les viſitent ſouvent ; il y a entre les Profeſſeurs & lui des conſeils fréquens pour entretenir le meilleur ordre ; de quelle utilité peut donc être l'inſpection exercée avec appareil une ou deux fois l'année par M. le Recteur & ſon Tribunal ? d'aucune abſolument. D'ailleurs les objets des claſſes ſont communément devenus étrangers à des hommes oc-

cupés d'études tout-à-fait différentes, ce qui aſſurément ne diminue en rien leur mérite, mais ſeulement les rend moins propres à inſpecter les colléges, & peut les expoſer à des bévues qui ne tournent pas à leur gloire.

Ces obſervations acquierent une nouvelle force, ſi le collége eſt occupé par une Congrégation enſeignante, c'eſt alors que les prétentions réciproques prennent une nouvelle activité, qu'il ſe fait un conflit perpétuel d'autorités, & qu'il s'établit bientôt une guerre ouverte, d'où réſultent pour le bien des études les effets les plus funeſtes. Comment pourroit-il en être autrement? Les membres d'un Corps enſeignant ont leurs Supérieurs, leurs Loix, leur régime, auxquels ils ſont obligés d'obéir, & auxquels ils obéiſſent avec plaiſir; mais il n'en eſt pas de même d'une autorité étrangere, qui veut transformer ſes volontés en Loix, & forger de nouvelles chaînes. Leur fierté ſe révolte, & cette indépendance naturelle, pour un joug qu'on ne ſe croit pas obligé de porter, éclate d'autant plus, qu'on veut y mettre plus de hauteur & moins d'inſinuation.

Ce ſera bien pire encore s'il exiſte dans l'Univerſité un principe de mécontentement, de jalouſie, de reſſentiment quelconque; ce qui arrivera infailliblement lorſqu'un Corps ſera ap-

pelé par Sa Majesté pour remplir un collége qui étoit auparavant sous la direction immédiate de l'Université, dont les membres occupoient les différentes places de régence. On n'examinera pas si le Corps remplaçant a eu ou non quelque part à la révolution qui a été opérée, s'il a employé l'intrigue pour y réussir, s'il a décrié la conduite & l'enseignement de ses prédécesseurs, ou s'il n'a fait simplement, comme il le devoit, qu'obéir aux ordres de Sa Majesté. Toutes ces considérations seront négligées par des hommes, qui pris individuellement, sont justes & vertueux. L'esprit de Corps fera taire les vertus particulieres : il faudra que l'Université soit vengée de l'affront qu'elle croira avoir reçu, & tous les moyens que la délicatesse des individus rejetteroit, seront employés par le Corps. On épiera avec des intentions hostiles la conduite de ceux qu'il faut trouver coupables ; on recueillera avec avidité, & on répandra avec affectation les fables les plus grossieres ; on donnera des interprétations malignes aux choses les plus simples, & on transformera en crime d'État des petits manquemens qu'on aura l'art de présenter en effet comme des crimes ; on dépréciera les succès, on prouvera même contre l'évidence, s'il le faut, que tout va mal ; enfin on s'armera de la censure, on semera l'allarme, on invoquera

les Loix, les grands principes ; on fera parler les mœurs & la Religion outragées.

Ce n'eſt point ici une vaine déclamation, c'eſt le récit fidele de ce qu'on a vu & éprouvé plus d'une fois, au grand détriment de l'ordre & du bien des études. On conviendra ſans doute qu'il eſt juſte que des maîtres publics, qui ſe conſacrent à des fonctions auſſi pénibles, jouiſſent d'une liberté honnête, qu'ils ne ſoient pas en bute au zele, quelquefois amer d'un corps de cenſeurs, toujours occupés à leur trouver des torts, & à les exagérer. On conviendra que cette ſituation eſt pénible & décourageante, qu'il eſt néceſſaire d'y remédier, & qu'on ne le peut, qu'en traçant fortement la ligne de démarcation, qui doit ſéparer les deux juriſdictions. Il faut aux maîtres publics des Inſpecteurs nobles & généreux, établis par le Gouvernement, pour éclairer & encourager les talens, pour rendre juſtice au zele & aux ſuccès des Profeſſeurs, lorſqu'ils le méritent, & non des cenſeurs chagrins, ou des eſpions qui ne cherchent qu'à les ſurprendre dans quelque faute.

On nous objectera peut-être les colléges de Paris, qui proſperent ſous l'inſpection & la diſcipline de l'Univerſité ; mais les villes de province ne ceſſeront-elles jamais de ſe comparer à Paris, & d'argumenter d'après ce qui ſe pra-

tique dans cette Capitale, où se réunissent de toutes les parties du Royaume & les talens & les lumieres ? Ne voit-on pas que l'Université de Paris joint à cet avantage celui des Corps les mieux organisés ; qu'il a dans la même ville un grand nombre de colléges régis par les mêmes loix, & soumis aux mêmes regles ; que le Rectorat est toujours dans la Faculté des Arts ; que cette Faculté n'a rien de commun avec les autres, que l'Inspecteur général est un de ses membres, presque toujours un Professeur actuellement en exercice, que les colléges de Paris ne sont jamais exposés à être inspecté par un Professeur de Sorbonne, de Droit ou de Médecine, & qu'en demandant que la Faculté des Arts soit dans les colléges des Universités de province, indépendante des autres Facultés, je ne reclame que ce qui se fait à Paris, & ce que la raison & la justice exigent ?

Je crois avoir démontré, d'après ces observations, que les Universités ne doivent jamais exercer ni la supériorité dans les colléges ni aucun genre d'inspection sur les études. Leurs fonctions doivent se borner au droit qui leur est inhérent, celui de la censure publique sur tout ce qui seroit contraire à la plus rigoureuse orthodoxie. Quand bien même on consentiroit à leur laisser quelque genre d'inspection sur les

colléges occupés par des Laïcs ou des Eccléſiaſtiques libres, cette inſpection ne peut pas avoir lieu, lorſqu'ils ſeront régis par des Congrégations enſeignantes. On doit les honorer aſſez pour croire que l'inſpection exercée par ces Congrégations, ſera auſſi active, auſſi éclairée que pourroit l'être celles des Univerſités, leur zele auſſi pur & leur intérêt bien plus grand. Enfin, ſi le plan national que je propoſe étoit adopté, l'intervention des Univerſités dans les colléges ſeroit plus inutile encore.

CONCLUSION.

Telles ſont les vues & les réflexions que j'ai cru devoir mettre ſous les yeux de cette Aſſemblée auguſte, pour laquelle aucun genre de bien ne peut être étranger. Elle eſt trop éclairée pour ne pas donner à celui dont il s'agit ici l'eſpece particuliere de conſidération qu'il mérite : après la Conſtitution régénératrice que nous attendons de ſa ſageſſe, il n'en eſt point de plus intéreſſant. L'éducation publique tient même à la Conſtitution par des liens ſi étroits & des rapports ſi néceſſaires, qu'il eſt abſolument impoſſible de ſéparer l'un de l'autre. Ce ſont deux agens du bonheur public qui ſont dans une dépendance réciproque, & qui ſe prêtent un appui mutuel.

C'eſt

C'eſt d'après la Conſtitution & dans ſon eſprit que l'éducation doit être dirigée, & c'eſt l'éducation qui doit donner à la Conſtitution de la ſtabilité, en l'imprimant de bonne-heure dans l'eſprit & dans le cœur de la jeuneſſe, en la faiſant aimer & reſpecter, en formant d'après ſes principes des citoyens capables de la ſoutenir & de la défendre. Elle ſera ſans doute digne de notre attente, digne du premier peuple de l'univers. Cette Conſtitution que nous attendons avec une plénitude de confiance, des lumieres & de la ſageſſe de l'Aſſemblée Nationale; mais je ne crains pas de le dire, elle ne ſera établie ſur une bâſe ſolide, que lorſqu'elle ſera indiviſiblement liée à l'éducation publique, dont elle aura elle-même fixé les grands objets.

Je ne me flatte pas d'avoir traité un objet auſſi important avec la profondeur & la dignité dont il étoit ſuſceptible; mais ſi je puis ſeulement ramener vers lui les regards de l'Aſſemblée Nationale, j'aurai atteint le but que je me ſuis propoſé. Il importera fort peu alors que j'aie bien ou mal vu, que j'aie approfondi la matiere, ou que je l'aie ſeulement effleurée; dès qu'elle daignera s'en occuper, elle aura, pour la porter à ſa perfection, les lumieres de tout genre qu'elle renferme dans ſon ſein, & l'on doit être aſſuré

d'en voir éclore un plan d'éducation vraiment national.

Je ne me permettrai pas ſeulement d'examiner ici ſi les dépenſes qu'entraîneroit l'établiſſement que je préſente, peuvent être un obſtacle à ſon exécution. C'eſt à la Nation & pour la Nation que je le propoſe, c'eſt un bien public du premier ordre, d'une abſolue néceſſité, & alors on ne calcule pas. Les penſions & graces coutent à l'Etat des ſommes immenſes; une foule de gens inutiles abſorbent de grands revenus, les plaiſirs du peuple & ſes ſpectacles ſont fort chers; je veux croire que tout cela eſt bien néceſſaire, pourvu qu'on convienne qu'il eſt auſſi important d'inſtruire les hommes que de les amuſer.

On trouvera peut-être, en liſant cet écrit, que je n'ai rempli qu'une partie de l'objet que ſon titre préſente. L'éducation publique ne ſe borne pas en effet à celle qu'on reçoit dans les colléges, même en les ſuppoſant organiſés comme je le deſire : pour traiter cette matiere dans toute ſon étendue, je n'ignore pas qu'il auroit fallu parler d'abord de l'éducation préparatoire à celles des colléges qui eſt l'éducation domeſtique, & fixer par quels exercices on doit préparer l'eſprit des enfans, dévélopper leur intelligence, exercer leur mémoire avant de les admettre à l'éducation générale. Après celle-ci j'aurois dû parler de tous

les genres d'éducation particuliere, qui eſt celle que doivent recevoir dans des écoles deſtinées à certaines profeſſions ceux qui auront fait leur cours d'éducation générale, ou la partie néceſſaire de ce cours, paſſer enſuite à celle des arts, finir par l'éducation populaire ; mais tous ces objets m'auroient conduit trop loin, & il auroit fallu faire un long ouvrage : j'ai mieux aimé me borner à la partie la plus intéreſſante de l'éducation publique, qui eſt celle des colléges.

J. CH. DESAINT, Imprimeur du Châtelet, rue de la Harpe, au-deſſus de S. Côme, n°. 133.